Budget
primitif 2017

rapport de présentation

conseil municipal
lundi 27 mars 2017

ville d'Echirolles

Table des matières

INTRODUCTION....7
LE BUDGET PRINCIPAL....11
1 ÉQUILIBRE DU BUDGET PRINCIPAL ET RATIOS FINANCIERS....13
1.1 Équilibres financiers fondamentaux du budget principal....15
1.2 La chaîne de l'épargne....16
1.3 Synthèse des ratios réglementaires....19
2 LES RESSOURCES DE FONCTIONNEMENT....22
2.1.1 La fiscalité directe 25
2.1.2 La fiscalité indirecte....29
2.2 Les concours financiers 29
2.2.2 Les compensations fiscales 32
2.2.3 Réforme de la taxe professionnelle et le FDPTP 33
2.2.4 Les dotations de la Métropole....35
2.4 Les recettes courantes....36
2.5 Les atténuations de charges....37
2.6 Dette récupérable sur les intérêts de l'emprunt à la Métropole....38
3 LES CHARGES DE FONCTIONNEMENT....40
3.1 Les dépenses courantes des services....44
3.2 Les dépenses de personnel 45
3.3 Les dépenses de transfert 47
3.3.1 Les subventions aux opérateurs de la Ville 47
3.3.2 Les participations aux syndicats intercommunaux....48
3.3.3 Les subventions au tissu associatif de la Ville....49
3.3.4 Les autres dépenses de transfert....49
3.4 Le FPIC....51
4 L'INVESTISSEMENT....52
4.1 Les dépenses d'équipement....55
4.2 Le financement des investissements....59
5 L'ENDETTEMENT....61
6 LES ENGAGEMENTS HORS BILAN....69
7 – LE BUDGET DU CENTRE VILLE....73
8 - ANNEXES....77
Répartition des subventions aux associations....79

PREAMBULE

Le budget de la Ville comprend un budget principal et un budget annexe, le budget annexe du centre ville. Depuis le 1er janvier 2015, le budget annexe de l'eau a été transféré à la Métropole.

La première partie du rapport est consacrée aux équilibres financiers du budget principal. Elle inclut la présentation des ratios réglementaires prévus à l'article R2313-1 du Code général des collectivités territoriales.

La deuxième partie du document présente le budget principal organisé autour des cinq points suivants :

- les ressources de fonctionnement
- les charges de fonctionnement
- l'investissement
- l'endettement
- les engagements hors bilan

Enfin, la troisième partie du rapport expose la synthèse des crédits inscrits au budget annexe du centre ville. Ce budget reprend les opérations financières relatives à l'aménagement du Centre Ville. Il est assujetti à la TVA. En conséquence, contrairement au budget principal, les montants des recettes prévues et des dépenses autorisées sont inscrits en hors taxe.

Les opérations financières du Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) et de la Régie de programmation artistique et culturelle, La Rampe et la Ponatière (RéPAC), établissements publics de la Ville dotés de la personnalité juridique et disposant d'un budget autonome, ne sont pas rattachées au budget principal de la Ville et ne sont donc pas présentées dans le présent rapport.

La liste des organismes dans lesquels la Ville a pris un engagement financier ainsi que la liste des organismes de regroupement auxquels adhère la commune figurent dans les annexes budgétaires (voir la maquette budgétaire).

Le rapport de présentation ne reprend que les mouvements réels. Les écritures d'ordre, équilibrées en recettes et en dépenses, ne sont donc pas présentées dans les développements qui suivent. L'exhaustivité des inscriptions budgétaires figure dans la maquette budgétaire.

En application de l'instruction budgétaire et comptable M14, les recettes de cessions sont prévues en section d'investissement (compte 024) à la différence du compte administratif où elles apparaissent en section de fonctionnement (compte 775).

Les données comparées avec les villes de la strate démographique 20 000 à 50 000 habitants issues du site collectivites-locales.gouv.fr concernent la dernière année connue de la strate, soit l'exercice 2015.

INTRODUCTION

Après un débat d'orientation budgétaire qui a permis de présenter la stratégie financière et les perspectives pour les finances communales à l'horizon de 2020, le BP 2017 marque une étape sur la trajectoire exposée et démontre que le cap est tenu.

Face à une quatrième année consécutive de baisse des recettes de fonctionnement (-0,4 %) liée principalement à la baisse de la dotation forfaitaire de la DGF, le budget 2017 est construit sur une continuité de stratégie autour d'une volonté de réduire les dépenses de la ville tant en investissement qu'en fonctionnement dans le cadre d'une fiscalité plus juste et maîtrisée et d'un désendettement continu.

L'effort de réduction des dépenses de fonctionnement de la Commune (-0,15%) est, certes, plus faible que ce qui a pu être réalisé en 2015 et 2016. Cela s'explique logiquement par le contexte de revalorisation de la rémunération des fonctionnaires dans le cadre d'une série de mesures statutaires qui s'imposent à la commune comme à ses opérateurs de droit public ne permettant pas de poursuivre en 2017 la trajectoire de réduction de la masse salariale. Pour autant les efforts réalisés sont très importants puisque la masse salariale ne progresse que de 0,7% grâce à une réduction des effectifs continue.

2017 est également une année de réforme des dotations de péréquations verticales aux conséquences positives pour les finances communales. Ainsi la DSU devrait progresser de 17% apportant un surplus de recettes de 321 K€ au budget communal. Mais mieux encore le retour de la commune dans les 250 premières communes éligibles à la DSU lui permet de bénéficier d'une exonération du FPIC permettant ainsi d'économiser une charge de près de 425 K€. Cela constitue une bonne nouvelle car le prélèvement du FPIC sur le territoire de la métropole devrait passer de 5,4 M€ en 2016 à 8,2M€ en 2017 sous l'effet des recompositions et des disparitions d'intercommunalité au niveau national.

Dans un contexte de pression sur les finances de l'intercommunalité, les discussions sur les transferts de charges se poursuivront en 2017 sur de nombreux sujets (ouvrages d'art, prévention des risques d'inondation et eaux pluviales, insertion et emploi, intérêt métropolitain) et devrait se traduire par des transferts de charges entre communes et métropole.

Enfin le pacte financier et fiscal devrait être voté en 2017 et ainsi permettre de connaître les règles de partage de la taxe d'aménagement intercommunale et ouvrir la possibilité à la métropole de bénéficier d'une retour de taxe sur le foncier bâti sur les opérations d'aménagement conduites et réalisées par elle.

Plus concrètement, après le centre du graphisme en 2016, 2017 voit l'ouverture de 2 nouveaux équipements échirollois dans le cadre du programme de rénovation du village 2 : le pôle mutualisé ainsi qu'un nouveau multi accueil permettant d'accueillir les très jeunes enfants ainsi que la construction d'une salle polyvalente dans le bâtiment du « rayon vert ».

Échirolles demeure donc une ville qui se développe malgré un contexte de repli de ses recettes dans le cadre d'une stratégie financière claire, précise et transparente qui devrait permettre aux finances communales de retrouver une situation plus sereine dans les 3 prochaines années.

LE BUDGET PRINCIPAL

1 ÉQUILIBRE DU BUDGET PRINCIPAL ET RATIOS FINANCIERS

1.1 Équilibres financiers fondamentaux du budget principal

La section de fonctionnement s'équilibre à 55,3M€ et la section d'investissement à 21,2M€.

DEPENSES (en €) / **RECETTES (en €)**

Libellé	BP 2017	BP 2017	Libellé	
Charges à caractère général	8 145 000	25 479 249	Fiscalité	FONCTIONNEMENT
Charges de personnel	28 490 200	21 699 891	Concours financiers	
Subventions et participations intercommunales	13 118 000	1 442 900	Subventions	
Fonds de péréquation communale et interco	0	3 253 500	Recettes courantes	
		215 000	Atténuations de charges	
Sous total charges de gestion	49 753 200	52 090 540	Sous total produits de gestion	
		152 100	Remboursement dette récupéralble Métro – Intérêts	
Frais financiers	925 000	35 000	Produits exceptionnels	
Charges exceptionnelles	70 000	2 724 590	Reprise anticipée du resultat 2016	
Autofinancement brut	4 584 900	330 870	Mouvements d'ordre	
DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT	**55 333 100**	**55 333 100**	**RECETTES DE FONCTIONNEMENT**	

Libellé	BP 2017	BP 2017	Libellé	
Opérations sur patrimoine actuel	3 189 232	4 584 900	Autofinancement brut	INVESTISSEMENT
Entretien et Maintenance	2 468 232	1 045 068	Remboursement dette récupéralble Métro – Capital	
Gros Travaux	721 000	896 000	Fctva	
Opérations nouvelles	360 112	319 000	Taxe d'aménagement	
Prog.de renouvellement urbain Village 2	2 574 386	450 416	Subventions co-financeurs	
Prog.de renouvellement urbain Villeneuve	221 258	3 091 281	Subventions co-financeurs PRU V2	
Opérations d'équipement	6 344 988	50 000	Subventions co-financeurs PRU Villeneuve	
Subventions d'équipement	205 000			
Total dépenses d'équipement hors PAU	6 549 988			
Programmes d'aménagement urbain	4 037 315	4 336 000	Programmes d'aménagement urbain (PAU)	
Total général dépenses d'équipement	10 587 303			
Remboursement du capital des emprunts	5 778 000	3 034 507	Emprunts nouveaux	
Remboursement plan de relance FCTVA	321 000			
Réserves pour 2018	700 000			
AC Investissement Métropole	90 000			
Mouvements d'ordre	330 870			
DEPENSES D'INVESTISSEMENT hors RAR	**17 807 173**	**17 807 172**	**RECETTES D'INVESTISSEMENT hors RAR**	
Restes à réaliser 2016 – Dépenses	3 347 322	802 700	Restes à réaliser 2016 – Recette	
		1 786 478	Reprise anticipée du résultat d'investissement	
		758 145	Affectation du résultat anticipé de fonctionnement	
Total Restes à réaliser Dépenses	**3 347 322**	**3 347 323**	**Total couverture des Restes à réaliser**	
DEPENSES D'INVESTISSEMENT	**21 154 495**	**21 154 495**	**RECETTES D'INVESTISSEMENT**	

En fonctionnement, les produits de gestion s'élèvent à 52,1M€ (52,5M€ au BP 2016) et les dépenses de gestion à 49,8M€ (49,8M€ au BP 2016) dégageant une épargne de gestion de 2,3M€ et une épargne brute de 1,5M€ hors cessions d'immobilisation et reprise anticipée du résultat 2016 de fonctionnement.

Les 21,2M€ de dépenses d'investissement comprennent 5,8M€ consacrés au remboursement du capital de la dette, 0,3M€ au remboursement du plan de relance de 2015 remboursable sur 2 années (décembre 2017 et avril 2018), 0,7M€ sont positionnés en enveloppe de réserves pour 2018, 10,6M€ de dépenses d'équipement dont 2,6M€ sont dédiés au programme de renouvellement urbain du Village 2 et 4M€ sont dédiés aux programmes d'aménagement urbain, 3,4M€ sont consacrés aux restes à réaliser dépenses 2016 , 0,3M€ sont consacrés aux mouvements d'ordre et 0,09M€ à un reversement Métropole sur des transferts non financés (ouvrages d'art).

Une enveloppe de réserve non affectée de 0,7M€ est inscrite en dépenses imprévues sur la section d'investissement. Cette enveloppe est destinée à permettre de prendre en charge des opportunités de renégociation de la dette et un éventuel complément de transfert de charges d'investissement dans le cadre de la métropolisation.

Les recettes propres de la section d'investissement s'élèvent à 10,8M€ (dont 4,6M€ d'autofinancement brut, 4,3M€ de cessions d'immobilisations, 1M€ remboursement du capital de la dette récupérable Métropole et 0,9M€ de FCTVA) et couvrent donc largement le remboursement en capital de la dette de 5,8 M€. L'emprunt d'équilibre au BP 2017 s 'élève à environ 3M€ d'emprunts nouveaux.

L'autofinancement brut de la section de fonctionnement se décompose de la manière suivante :

Autofinancement brut	**4 584 900**
(023 – 023) Virement à la section d'investissement	3 404 900
(042 – 6811) Dotation aux amortissements	1 000 000
(042-6812) Dotation aux amortissements des charges étalées	180 000

1.2 La chaîne de l'épargne

L'analyse financière des épargnes s'appuie sur les mouvements réels de l'exercice. Elle constitue l'approche la plus réaliste pour apprécier la situation financière de la commune.

L'épargne de gestion s'obtient en déduisant des produits de gestion les charges de gestion.

L'épargne brute s'obtient en déduisant de l'épargne de gestion les frais financiers de la dette et en intégrant les résultats exceptionnels. En exécution, les recettes de cessions immobilières (compte 775) sont intégrées dans les produits exceptionnels. Cela n'est pas le cas en prévision (BP 2017) puisque les recettes de cessions sont inscrites au chapitre 024 en recettes de la section d'investissement.

L'épargne nette s'obtient en déduisant de l'épargne brute le remboursement du capital de la dette. Elle permet d'autofinancer les dépenses d'équipement en section d'investissement.

Le tableau ci-dessous retrace les épargnes de la commune des années 2010 à 2015 en fonction des comptes administratifs, l'année 2016 en fonction du compte administratif provisoire et l'année 2017 en fonction du budget primitif.

On constate une importante dégradation de l'épargne de gestion entre 2014 et 2015 liée pour l'essentiel à l'effet cumulé de la baisse des concours financiers et de l'attribution de compensation suite aux transferts de compétence à la Métropole. En 2016, l'épargne de gestion est en nette progression (2,7M€) sous l'effet de la réduction des dépenses de la Commune.

En 2017, l'épargne de gestion prévisionnelle diminue légèrement de 0,31M€ par rapport au réalisé 2016. Cette légère diminution traduit la prudence des prévisions de recettes notamment et la non réalisation d'une part plus ou moins importante chaque année des dépenses. On peut donc parler de stabilisation du niveau de l'épargne de gestion entre 2016 et 2017 et ce malgré la poursuite de la baisse des concours financiers de l'État et la progression des dépenses de personnel (+0,8%) résultant des mesures statutaires impactant la masse salariale. Cette stabilité est donc le résultat de la poursuite des efforts de maîtrise et de réduction des dépenses de fonctionnement de la ville d'Échirolles.

L'épargne brute et l'épargne nette s'améliorent nettement et sont directement corrélées au niveau des recettes de cessions d'actif liées à l'action volontariste de la municipalité en matière d'aménagement du territoire communal. Cette année le montant des cessions d'actif est de 4 336 000 € (voir détail dans la rubrique « le financement des investissements »).

Soldes intermédiaires de gestion	CA 2010	CA 2011*	CA 2012	CA 2013	CA 2014	CA 2015	CA 2016	BP 2017
Recettes de gestion (A)	54 506 217	55 761 090	55 875 840	55 643 766	55 500 310	53 495 519	52 347 834	52 090 540
Dépenses de gestion (B)	49 581 838	48 641 993	49 698 192	50 280 032	51 993 360	52 070 402	49 696 604	49 753 200
Épargne de gestion (C=A-B)	**4 924 379**	**7 119 097**	**6 177 648**	**5 363 734**	**3 506 950**	**1 425 117**	**2 651 230**	**2 337 340**
Intérêt de la dette (D)	1 535 352	1 691 134	1 490 228	1 179 105	1 129 544	1 087 902	977 065	925 000
Résultat exceptionnel (E)	951 903	2 795 091	1 736 695	2 379 887	4 208 017	1 824 439	2 281 169	4 453 100
Dont cessions (c/775) (F)+ (024 BP)	*723 556*	*3 550 465*	*1 977 015*	*2 049 046*	*3 596 745*	*1 105 100*	*1 853 455*	*4 336 000*
Épargne brute (G=C-D+E)	**4 340 930**	**8 223 055**	**6 424 115**	**6 564 516**	**6 585 424**	**2 161 654**	**3 955 334**	**5 865 440**
Capital de la dette (I)	5 210 976	5 083 923	5 448 279	5 403 230	5 107 714	5 337 943	5 720 157	5 778 000
Épargne nette (J=G-I)	**-870 046**	**3 139 132**	**975 837**	**1 161 286**	**1 477 709**	**-3 176 289**	**-1 764 823**	**87 440**

*Les données figurant dans la colonne 2011 ne comprennent pas le double versement du FDPTP (1,33M€)

Le remboursement des intérêts de la dette prend en compte le chap 66 et le remboursement du capital de la dette prend en compte le chap 16.

L'accentuation de l'effet ciseaux entre les recettes et les dépenses de gestion est liée à une perte importante de recettes à partir de 2014, effet cumulé de la baisse des concours financiers et de l'attribution de compensation suite aux transferts de compétence à la Métropole.

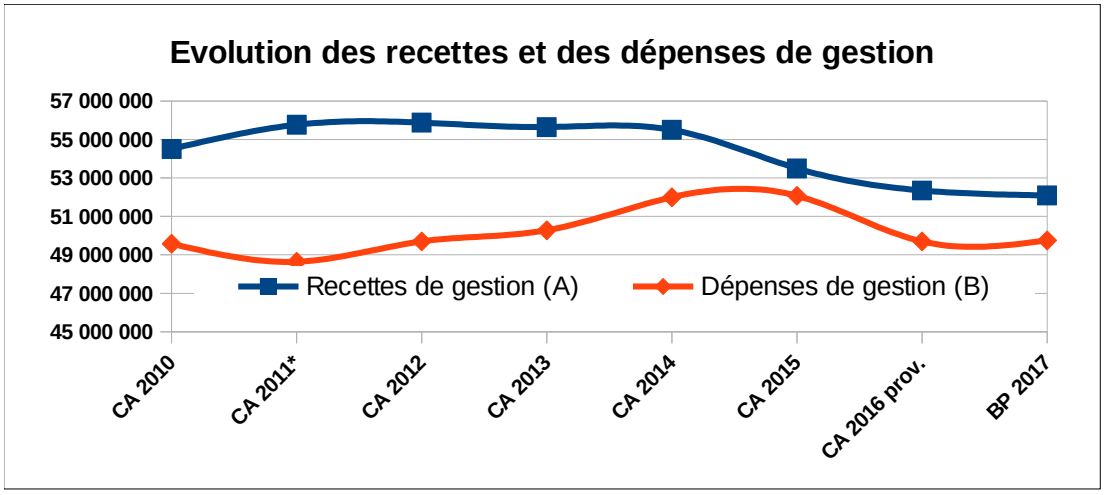

La réduction des dépenses de gestion permet progressivement d'améliorer l'épargne de gestion mais cela se fait beaucoup plus lentement que la baisse rapide des dotations sur la période 2014-2017. Seule la poursuite des ces efforts de réduction après 2017 dans un contexte de stabilité retrouvée des recettes de dotations et de dynamisme des bases de fiscalité de la Commune permettra de retrouver des niveaux d'épargne de gestion satisfaisants.

1.3 Synthèse des ratios réglementaires

N°	Libellé des ratios	2016	2017
1	**Mesure du service rendu** *Dépenses réelles de fonctionnement (1) / population**	1 404 €	1 405 €
2	**Poids de la fiscalité** *Produit des impositions directes (2) / population*	651 €	661 €
3	**Taille financière** *Recettes réelles de fonctionnement (3) / population*	1 451 €	1 447 €
4	**Effort et niveau d'équipement** *Dépenses d'équipement brut (4) / population*	250 €	293 €
5	**Niveau d'endettement** *Encours dette (5) / population*	1 567 €	1 489 €
6	**Dotation globale de fonctionnement** *DGF (6) / population*	146 €	136 €
7	**Poids du personnel (7)** *Dépenses de personnel / dépenses réelles de fonctionnement*	55,52%	56,14%
8	**Coefficient de mobilisation du potentiel fiscal** *Produit des impositions directes Ville / potentiel fiscal (8)*	119,00%	106,90%
9	**Mesure de l'épargne nette** *Dépenses réelles de fonctionnement + amortissement du capital de la dette / recettes réelles de fonctionnement*	107,78%	108,13%
10	**Taux d'investissement** *Dépenses d'équipement brut / recettes réelles de fonctionnement*	17,20%	20,25%
11	**Poids de la dette** *Encours dette / recettes réelles de fonctionnement*	108,00%	102,88%

Les données des ratios 1 à 6 correspondent à un montant par habitant, soit 36 119 (population DGF 2016) pour 2017 et 36 286 (population DGF 2015).

(1) Les dépenses réelles de fonctionnement correspondent aux comptes de la classe 6.

(2) Les impositions directes correspondent au produit des 3 taxes votées par la ville (taxes d'habitation, foncière bâti et foncière non bâti).

(3) Les recettes réelles de fonctionnement correspondent aux comptes de la classe 7 .

(4) Les dépenses d'équipement brut intègrent les immobilisations incorporelles (compte 20), les immobilisations corporelles (compte 21), les immobilisations en cours (compte 23).

(5) L'encours de la dette de la ville se définit comme la somme des emprunts que la commune doit rembourser aux banques au 1 janvier de l'année.

(6) La dotation globale de fonctionnement (DGF) correspond à la recette du compte 741.

(7) Les dépenses de personnel correspondent au chapitre 012 charges de personnel.

2 LES RESSOURCES DE FONCTIONNEMENT

En 2017, la ville est encore confrontée à une forte baisse des concours financiers de l'État. Globalement, pour Échirolles, les concours financiers diminuent chaque année depuis 2011. Ces baisses successives sont l'effet de plusieurs réformes telles que la réforme de la taxe professionnelle en 2010 qui a modifié le mode de calcul des potentiels financiers et en 2014 la mise en place du prélèvement pour le redressement des comptes publics prévoyant une baisse des dotations de l'État sur la période 2014/2017.

En 2017, les ressources de fonctionnement de la ville poursuivent leur diminution pour la quatrième année consécutive. Cette baisse est de 0,4% par rapport au budget 2016. Elles s'élèvent à 52 242 640 €. Les ressources proviennent de la fiscalité directe et indirecte pour 25 479 249 €, des concours versés par les autres collectivités pour 21 699 891 €, des subventions reçues pour 1 442 900 € , des recettes courantes pour 3 253 500 €, des atténuations de charges pour 215 000 € et du remboursement de la dette voirie par la Métropole pour 152 100 €.

Les ressources de fonctionnement en €	BP 2016	BP 2017	BP 17 / BP 16
Fiscalité	25 237 826	25 479 249	1,0%
Concours financiers	22 325 663	21 699 891	-2,8%
Subventions	1 216 022	1 442 900	18,7%
Recettes courantes	3 297 395	3 253 500	-1,3%
Atténuations de charges	216 700	215 000	-0,8%
Dette récupérable Métropole	175 000	152 100	-13,1%
Total des ressources de fonctionnement*	**52 468 606**	**52 242 640**	**-0,4%**

- Les ressources de fonctionnement sont calculées hors produits exceptionnels.

- Les financements des contrats aidés sont retraités entre les atténuations de charges et les subventions en 2016 et 2017

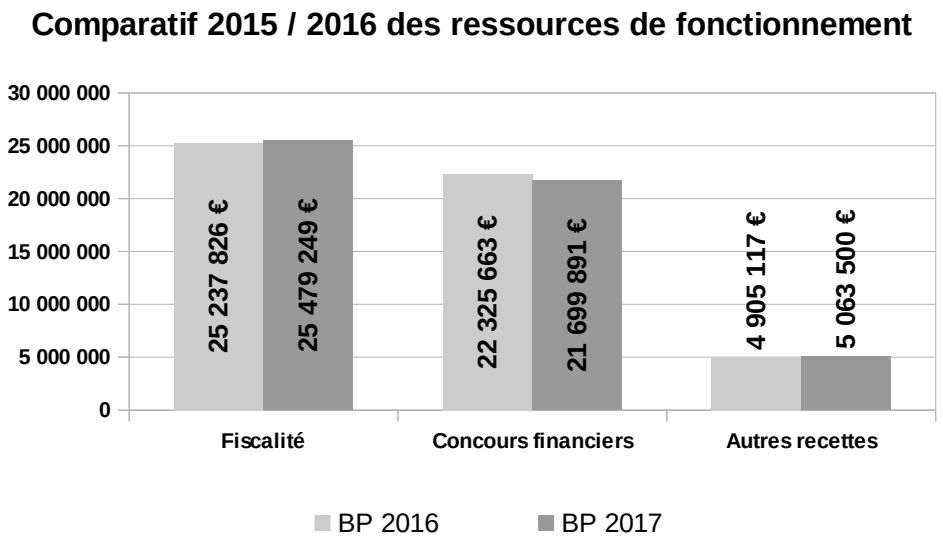

2.1 La fiscalité

L'essentiel de la fiscalité concerne la fiscalité directe avec 23 857 249 € de produit fiscal attendu en 2017 et 1 622 000 € au titre de la fiscalité indirecte.

2.1.1 La fiscalité directe .

L'analyse rétrospective de la fiscalité de 2010 à 2017 montre une évolution des bases peu dynamique. Le produit de la fiscalité directe locale de la commune évolue pour 2017 de 0,98% avec :

- une revalorisation forfaitaire des bases de 0,4% (1% en 2016)
- une progression physique des bases attendue autour de 0,3%
- pour la taxe d'habitation, au retour à l'imposition pour 1/3 de l'exonération « vieux parents » ou « ½ part veuves » de 1,3**%**.

Le BP 2017 n'intègre pas les données des bases prévisionnelles 2017 pas encore notifiées par les services fiscaux.

En €	CA 2010	CA 2011	CA 2012	CA 2013	CA 2014	CA 2015	CA 2016 provisoire	BP 2017
Bases TH Taxe d'habitation	39 310 725	40 292 120	41 845 766	42 833 645	42 715 144	44 805 510	43 374 934	44 251 674
Bases FB – Foncier bâti	40 347 417	41 620 844	42 264 684	43 264 551	44 081 673	44 672 536	45 020 662	45 335 807
Bases Fnb – Foncier non bâti	23 445	24 443	24 805	25 023	22 842	29 369	24 363	24 534
Taux TH	10,46%	10,77%	10,77%	10,77%	10,77%	11,31%	11,71%	11,71%
Taux FB	36,76%	37,86%	37,86%	37,86%	37,86%	39,75%	41,14%	41,14%
Taux Fnb	88,22%	90,87%	90,87%	90,87%	90,87%	95,41%	98,75%	98,75%
Produit TH	4 111 902	4 339 461	4 506 789	4 613 184	4 600 421	5 067 503	5 079 205	5 181 871
Produit FB	14 831 710	15 757 652	16 001 409	16 379 959	16 689 321	17 757 333	18 521 500	18 651 151
Produit Fnb	20 683	22 211	22 540	22 738	20 757	28 021	24 058	24 227
Total du produit	**18 964 296**	**20 119 324**	**20 530 739**	**21 015 881**	**21 310 499**	**22 852 857**	**23 624 764**	**23 857 249**
Évolution du produit		***6,09%***	***2,04%***	***2,36%***	***1,40%***	***7,24%***	***3,38%***	***0,98%***
Augmentation des taux de fiscalité	0,00%	3,00%	0,00%	0,00%	0,00%	5,00%	3,50%	0,00%
Rôles supplémentaires	*287 129*	*27 398*	*22 891*	*24 306*	*25 364*	*28 533*	*116 412*	*0*

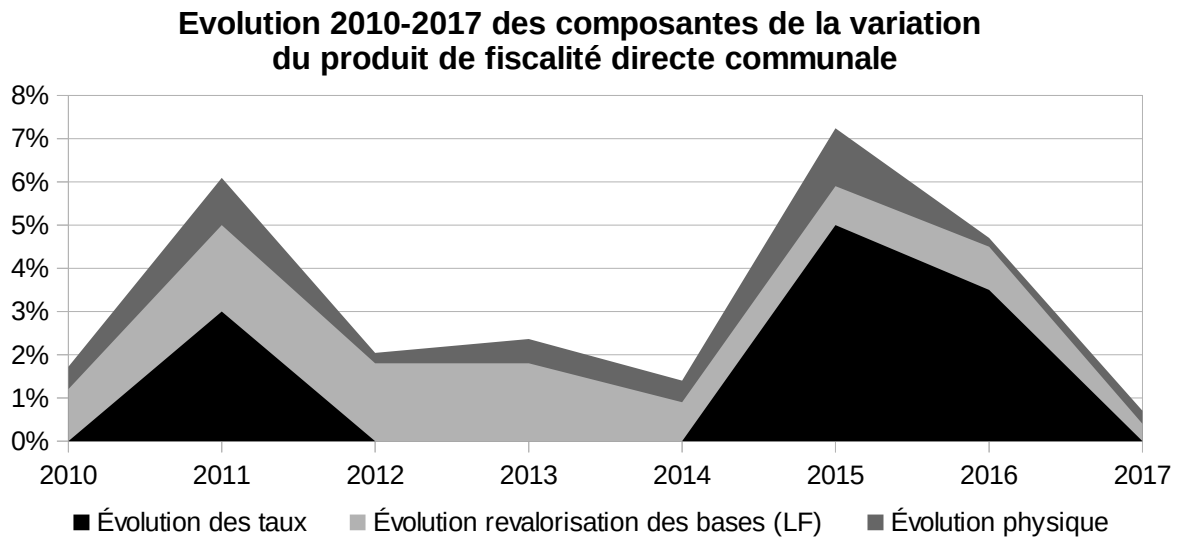

	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017
Évolution des taux	0,0%	3,0%	0,0%	0,0%	0,0%	5,0%	3,5%	0,0%
Évolution revalorisation des bases (LF)	1,2%	2,0%	1,8%	1,8%	0,9%	0,9%	1,0%	0,4%
Évolution physique	0,5%	1,1%	0,2%	0,6%	0,5%	1,3%	0,2%	0,3%

Les variations des bases d'imposition entre <u>2015 et 2016</u> s'expliquent :

Sur la taxe d'habitation (TH), nos bases passent de 44 805 510 € à 43 374 934 €. Cette variation est l'effet de plusieurs facteurs tels que : la revalorisation des bases (loi de finances) de +1% en 2016 (+ 448 055), l'exonération « vieux parents » ou « ½ part veuves » (- 1 707 395), des rôles complémentaires (+ 80 580), et une évolution physique des bases négatives (-251 816 soit -0,56%) expliquée en partie par une baisse du nombre de contribuables taxés passant de 19679 en 2015 à 19613 en 2016.

Bases d'imposition	CA 2015	Revalorisation des bases loi de finances 2016 = +1%	Exonération vieux parents ou ½ part veuves	Rôles complémentaires	Évolution physique	CA 2016 provisoire
Taxe habitation	44 805 510	448 055	-1 707 395	80 580	-251 816	43 374 934

Pour 2017, le montant inscrit prend en compte la revalorisation des bases (loi de finances) de +0,4%, la reprise par tiers de l'exonération « vieux parents » ou « ½ part veuves » et une évolution physique des bases de +0,3%.

Bases d'imposition	CA 2016	Revalorisation des bases loi de finances 2017 = +0,4%	Reprise d'1/3 de l'exonération vieux parents ou ½ part veuves	Évolution physique	BP 2017
Taxe habitation	43 374 934	173 500	569 132	134 108	44 251 674

Sur la taxe foncière (FB) , nos bases passent de 44 672 536 € à 45 020 662 €. Cette variation est l'effet de plusieurs facteurs tels que la revalorisation des bases (loi de finances) de +1% en 2016 (+ 446 725), l'exonération des bailleurs sociaux sur les 3 nouveaux quartiers politique de la ville (- 626 706), des rôles complémentaires (+ 326 359) et une évolution physique des bases (201 748 soit +0,45%). Hors exonération des bailleurs sociaux sur les 3 nouveaux quartiers en politique de la ville, les bases d'imposition de foncier bâti auraient progressé de 1,8%.

Bases d'imposition	CA 2015	Revalorisation des bases loi de finances 2016 = +1%	Exo 3 nouveaux quartiers politique de la ville	Rôles complémentaires	Évolution physique	CA 2016 provisoire
Taxe Foncière	44 672 536	446 725	-626 706	326 359	201 748	45 020 662

Pour 2017, le montant inscrit prend en compte la revalorisation des bases (loi de finances) de +0,4% et une évolution physique des bases de 0,3%

Bases d'imposition	CA 2016	Revalorisation des bases loi de finances 2016 = +0,4%	Évolution physique	BP 2017
Taxe Foncière	45 020 662	180 083	135 062	45 335 807

Le produit de la fiscalité directe s'élève en 2017 à 23 857 249 € et intègre :

- Une prévision notifiée de variation physique des bases de **+0,3 %** sur la taxe d'habitation et sur le foncier bâti en fonction principalement des livraisons de logements de 2016 sur le secteur Kis et sur le secteur Ferrier/Fournier
- Une revalorisation forfaitaire des bases suite à la Loi de Finances pour 2017 de +**0,4%** (1 % en 2016).
- Pour la taxe d'habitation, au retour à imposition pour 1/3 de l'exonération « vieux parents » ou « ½ part veuves » de +**1,3%**.
- **Les taux de fiscalité n'augmentent pas en 2017**

La fiscalité directe en €	BP 2016	Notifié 2016*	BP 2017	BP 2017/ Notifié 2016
Taxe habitation	5 319 736	5 079 205	5 181 871	2,0%
Foncier bâti	18 293 724	18 521 500	18 651 151	0,7%
Foncier non bâti	26 366	24 058	24 227	0,7%
Total fiscalité directe	**23 639 826**	**23 624 763**	**23 857 249**	**0,98%**

Évolution du produit fiscal de 2010 à 2017

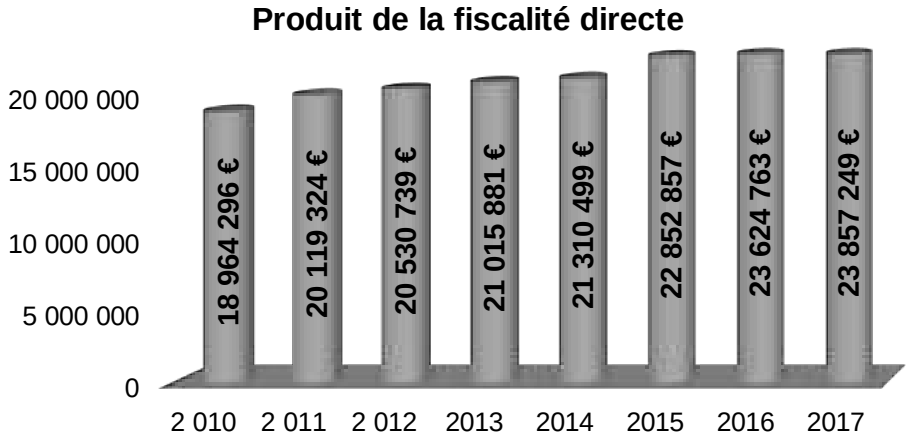

Les taux de fiscalité communaux ont augmenté en moyenne annuelle entre 2010 et 2017 de 1,7 % par an.

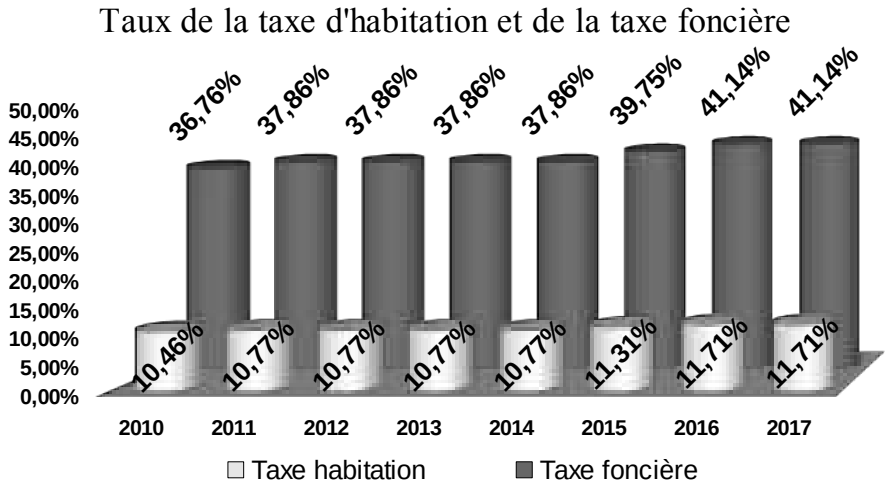

En 2017, la part du produit des impôts locaux dans les recettes réelles de fonctionnement représente 45,64% en progression de 1,7% par rapport à 2016. Cette progression s'explique par une diminution des recettes réelles de fonctionnement suite à la poursuite de la baisse des concours financiers de l'État.

Impôts locaux/ Recettes réelles de fonctionnement	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017
Echirolles	**34,86%**	**33,50%**	**36,02%**	**36,33%**	**36,41%**	**40,80%**	**44,89%**	**45,64%**
Strate 20-50000 habitants *	36,78%	36,68%	37,56%	37,78%	38,55%	39,29%		

2.1.2 La fiscalité indirecte

Le produit de la fiscalité indirecte attendu pour 2017 s'établit à 1 622 000 €, en augmentation de 1,5 % par rapport au BP 2016. Il est composé :

- des droits de mutation à titre onéreux (DMTO) reconduits en 2017 et calés sur le réalisé 2016 pour 747 000 € dans le cadre d'un contexte du marché de l'immobilier stable.
- de la taxe finale sur la consommation d'électricité (TFCE) estimée et calée sur le réalisé 2016 pour 529 000 €, à taux de fiscalité inchangé pour 2017.
- de la taxe locale sur la publicité extérieure (TLPE) estimée à 292 000 €, en progression de 42 000 € par rapport à 2016. Cette augmentation est expliquée par les résultats attendus de la démarche d'optimisation de la TLPE conduite en 2017.
- des droits de place et des droits de stationnement estimés respectivement à 41 000 € et 13 000 € en fonction du réalisé 2016.

La fiscalité indirecte en €	BP 2016	BP 2017	BP 17 / BP 16
Droits de mutation à titre onéreux (DMTO)	750 000	747 000	-0,4%
Taxe finale sur la consommation d'électricité (TFCE)	539 000	529 000	-1,9%
Taxe locale sur la publicité extérieure (TLPE)	250 000	292 000	16,8%
Droits de place + Droits de stationnement	59 000	54 000	-8,5%
Total fiscalité indirecte	**1 598 000**	**1 622 000**	**1,5%**

2.2 Les concours financiers

Le désengagement de l'État a eu pour conséquence une baisse brutale et très importante des concours financiers perçus par la collectivité. Cette baisse a débuté en 2011 et s'est accélérée à partir de 2014. A contrario, la loi de finances 2017 intègre des dispositions concernant la réforme des dotations de péréquations plutôt favorable à la ville d'Echirolles.

Le tableau ci-dessous reprend les concours financiers versés par l'État qui sont principalement la dotation globale de fonctionnement, les dotations de compensations fiscales, le fonds départemental de péréquation de la taxe professionnelle et le fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales.

Les variations montrent des baisses importantes de 2014 à 2016 principalement sur la dotation globale de fonctionnement (part dotation forfaitaire) liées à la participation de la commune au redressement des comptes publics.

En 2017, cette baisse est atténuée par une progression de la dotation de solidarité urbaine (DSU). En effet, la ville d'Echirolles devrait sensiblement améliorer son classement à la DSU (retour dans les 250 premières communes). Cette situation est la conséquence des modifications apportées par la loi de finances 2017 dans la pondération des critères d'attribution de la DSU (voir explication dans la rubrique DGF).

Chaque dotation est commentée ci-après

Concours financiers de l'État en €	CA 2011	CA 2012	CA 2013	CA 2014	CA 2015	CA 2016 provisoire	BP 2017
DGF- Dotation forfaitaire	6 422 676	6 313 685	6 201 836	5 717 424	4 505 714	3 314 249	2 600 967
DGF – Dotation solidarité urbaine	1 815 597	1 846 459	1 878 772	1 903 196	1 920 325	1 939 528	2 260 819
DNP - Garantie de sortie (part principale)	326 530	0	0	0	0	0	0
Dotation globale de fonctionnement	**8 564 803**	**8 160 144**	**8 080 608**	**7 620 620**	**6 426 039**	**5 253 777**	**4 861 786**
Compensation de sortie de la dotation nationale de péréquation		293 877	244 898	163 265	0	0	0
Dotations de compensations fiscales	1 299 650	1 189 466	1 083 031	949 749	880 806	823 283	855 633
Fonds départemental de péréquation de la taxe professionnelle (FDTPTP)	1 325 652	1 064 085	851 268	681 014	544 811	435 849	320 896
Fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales (FPIC)		-25 296	-115 329	-147 789	-169 675	-312 414	0
Total concours financiers de l'État	**11 190 105**	**10 682 276**	**10 144 476**	**9 266 859**	**7 681 981**	**6 200 495**	**6 038 315**
Variation	-1,8%	-4,5%	-5,0%	-8,7%	-17,1%	-19,3%	-2,6%

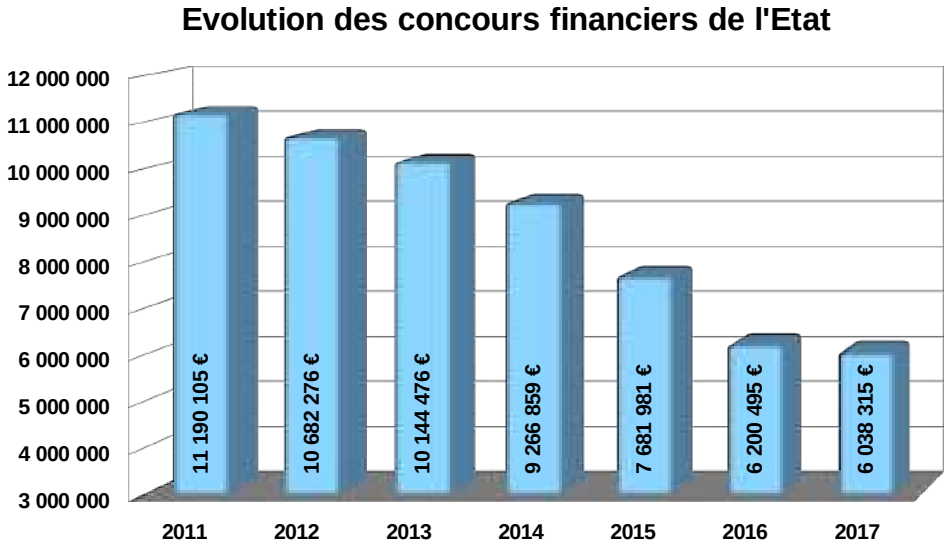

2.2.1 La dotation globale de fonctionnement

Pour 2017, les communes ont bâti leur budget avec une réduction de dotations de 725 millions d'euros soit 70 % de l'effort demandé au bloc communal.

Outre l'impact du prélèvement pour le redressement des comptes publics, la dotation forfaitaire de la DGF fait l'objet, comme en 2016 d'un mécanisme d'écrêtement destiné à financer l'abondement de certaines dotations de l'enveloppe normée. Cet écrêtement est porté à 1% des recettes réelles de fonctionnement de la Commune en fonction de l'écart entre le potentiel fiscal par habitant et la moyenne.

Si la réforme de la DGF telle qu'elle avait été inscrite dans la Loi de finances pour 2016 avec une application pour 2017 a finalement, comme cela était anticipé, disparue du texte pour 2017, la réforme des dotations de péréquation a été, pour partie, conservée dans le texte définitif de la loi de finances pour 2017.

La réforme des dotations de péréquation contenues dans l'enveloppe de la DGF

Les dispositions de la Loi de finances 2017 reprennent les mesures de renforcement des dispositifs de péréquation verticaux qui visent à atténuer la baisse des dotations pour les collectivités considérées comme «défavorisées». C'est notamment le cas de la DSU.

Comme en 2015 et 2016, le renforcement de la péréquation verticale se traduira en 2017 par un nouvel abondement exceptionnel de la DSU de 180 M€.

Mais la réforme de la DSU inscrite dans la loi de finances pour 2017 modifie en profondeur cette dotation. La part cible est remplacée par une part « majoration » qui est désormais répartie sur l'ensemble des communes éligibles à la DSU. Les 250 premiers rangs conservent le bénéfice de la prise en charge de leur contribution au FPIC par leur EPCI d'appartenance.

Le changement de la pondération des critères de l'indice synthétique permettant le classement des communes éligibles à la DSU aboutit à mieux valoriser le revenu par habitant au détriment du potentiel financier. Cette modification va permettre à la ville d'Échirolles de revenir dans les 250 premières communes éligibles (rang estimé à 218 en 2017 au lieu de 268 en 2016).

Nouveau tableau des pondérations

	Jusqu'en 2016	A compter De 2017
Nombre d'allocataires APL	30%	30%
Nombre de logements sociaux	15%	15%
Potentiel financier par habitant	45%	30%
Revenu des habitants	10%	25%

Pour Échirolles, la dotation globale de fonctionnement (DGF) est estimée à 4 861 786 €, en baisse de 7,5% par rapport au montant notifié en 2016 et se décompose comme suit :

- **la dotation forfaitaire** est estimée à 2 600 967 € pour 2017 en baisse de -21,5% par rapport au montant de 2016 soit -713 282 € en valeur absolue. Cette diminution est liée à la hausse du plafond d'écrêtement et à la contribution au redressement des finances publiques malgré la réduction de moitié du montant global. La dotation forfaire 2017 est calculée à partir de la dotation forfaitaire de 2016 diminuée : de 39 877 € sur la variation de population entre 2017 et 2016, de 159 076 € liés à l'écrêtement porté à 1% des recettes réelles de fonctionnement de la Commune en fonction de l'écart du potentiel fiscal par habitant comparé à la moyenne et de 514 329 € liés à la contribution de la commune au redressement des finances publiques qui comme l'indique la loi de finances 2017 est réduite de moitié pour les collectivités territoriales.

En €	CA 2016	Variation de la population	Écrêtement 1% RRF calculé sur Potentiel fiscal et la moyenne	Redressement des finances publiques	BP 17
Dotation forfaitaire	3 314 249	-39 877	-159 076	-514 329	2 600 967

- **la dotation de solidarité urbaine (DSU)** : elle est estimée à 2 260 819 € pour 2017 en hausse de 17% par rapport au notifié 2016 soit +321 291 € en valeur absolue. Cette augmentation est l'effet d'une augmentation de l'enveloppe DSU de 180M€, de la réduction du nombre de communes éligibles (668 au lieu de 751) et par une prévision d'un rang de DSU estimé largement inférieur pour la ville d'Échirolles qui passe de 268 à 218. Ceci est la conséquence des modifications apportées par la loi de finances 2017 dans la pondération des critères d'attribution de la DSU favorables à Échirolles.

En €	DSU 2016	DSU majoration 2017	**DSU 2017**	Variation 16/17	Rang DSU 2016	**Rang DSU 2017**
Dotation de solidarité urbaine	1 939 528	321 291	**2 260 819**	17%	268	**218**

- **Les autres dotations** correspondent à des dotations de l'État sur les titres sécurisés (15 090 €) et le recensement (6 960 €).

Dotation globale de fonctionnement en €	BP 2016	Notifié 2016	BP 2017	BP 2017/ Notifié 2016
Dotation forfaitaire	3 352 040	3 314 249	2 600 967	-21,5%
Dotation de solidarité urbaine (DSU)	1 937 608	1 939 528	2 260 819	16,6%
Total dotation globale de fonctionnement	**5 289 648**	**5 253 777**	**4 861 786**	**-7,5%**
Les autres dotations	22 458	22 458	22 050	-1,8%

La part de la DGF dans les recettes réelles de fonctionnement continue de décroître fortement tout en étant structurellement inférieure à la moyenne de la strate :

Dotation globale de fonctionnement / Recettes réelles de fonctionnement	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017
Echirolles	**15,26%**	**14,07%**	**14,64%**	**14,21%**	**13,13%**	**11,34%**	**10,05%**	**9,37%**
Strate 20-50000 habitants *	19,46%	18,67%	18,67%	18,37%	17,48%	15,87%		

* source Bercy colloc

2.2.2 Les compensations fiscales

Les dotations de compensations fiscales correspondent à la part des concours financiers de l'État qui vient neutraliser les pertes de recettes des collectivités territoriales consécutives à des mesures d'exonération ou d'abattement prises par le législateur sur la taxe d'habitation, le foncier bâti et non bâti et la taxe professionnelle.

Hormis les compensations sur la taxe d'habitation et la compensation sur l'abattement de 30% de taxe foncière sur les locaux appartenant à des sociétés d'HLM ou à des SEM en quartiers prioritaires de la politique de la ville, les compensations fiscales sont considérées par l'État comme des variables d'ajustement de l'enveloppe normée. Les compensations sur le foncier bâti et non bâti et la taxe professionnelle poursuivent leur repli en 2017 à hauteur de 30%.

La compensation des exonérations de taxe d'habitation (TH) concerne les personnes de condition modeste. Ces allocations sont égales au produit des bases exonérées de 2016 par le taux de TH communale de 1991 (6,12%). La progression de la compensation TH de 43% en 2017 est expliquée par l'exonération dite « vieux parents » de 2016.

Compensation fiscale Taxe d'habitation

	2015	2016
Exonération TH	4 460 993	4 661 564
Exonération « Vieux parents »	0	1 707 395
Taux de 1991	6,12%	6,12%
Produit encaissé en N+1	**273 013**	**389 780**

La compensation d'exonération de 30% des bases aux bailleurs sociaux dans les quartiers politiques de la ville est maintenue à hauteur de 2016.

Globalement les compensations fiscales progressent de 3,9% par rapport à 2016 soit 32 350 € en valeur absolue.

Les compensations fiscales en €	BP 2015 (notifié)	BP 2016 (notifié)	BP 2017	BP 2017 / BP 2016 (notifié)
Taxe habitation	349 004	273 013	389 780	42,8%
Foncier bâti et non bâti	167 210	137 604	96 322	-30,0%
Exonération de 30% des bases aux bailleurs sociaux dans les quartiers politique de la ville	106 543	268 881	268 881	0,0%
Dotation unique (TP)	169 542	143 785	100 650	-30,0%
Total compensations fiscales	**792 299**	**823 283**	**855 633**	**3,9%**

2.2.3 Réforme de la taxe professionnelle et le FDPTP

Le fonds départemental de péréquation de la taxe professionnelle (FDPTP), le fonds national de garantie individuelle des ressources (FNGIR) et la dotation de compensation de la réforme de taxe professionnelle (DCRTP) représentent 694 970 euros pour 2017 en baisse de 14,2% par rapport au notifié 2016.

- **Le fonds départemental de péréquation de la taxe professionnelle (FDPTP),**

Il est alimenté jusqu'en 2010 par une part de taxe professionnelle et réparti par le Département. Puis suite à la reforme de la taxe professionnelle, le FDPTP est alimenté par une dotation de l'État et reste réparti par le Département. En 2012, la répartition intègre un nouvel indicateur de richesse très défavorable pour Échirolles. La commune sort du dispositif par une diminution lissée de -20% chaque année.

Pour 2017, la loi de finances est marquée par l'élargissement de l'assiette des variables d'ajustement de l'enveloppe normée. Le prélèvement habituel effectué sur les compensations de fiscalité ne permet plus en 2017 de financer l'intégralité des hausses de certaines dotations au sein de l'enveloppe normée (péréquation verticale par exemple).

Le gouvernement a donc décidé d'élargir l'assiette des variables d'ajustement, en d'autres termes, de soumettre à minoration des nouvelles compensations, dont le fonds départemental de péréquation de la taxe professionnelle (FDPTP) qui est prélevé pour 8 % de son montant.

La conséquence pour Échirolles est une réduction estimée à -26,4% du FDPTP, calculée par la

réduction de l'enveloppe versée par l'État au Département de – 8% et la prise en compte du mode de calcul de la baisse de – 20% chaque année pour la commune.

Dotations issues de la réforme de la taxe professionnelle en €	BP 2016	-8% de l'enveloppe État vers département	-20% calcul département vers commune
Fonds départemental de péréquation de la taxe professionnelle part « communes défavorisées »	436 000	401 120	320 896

Le Fonds départemental a constitué une ressource en progression constante depuis 2000, atteignant un pic à 1,73 M€ en 2010. Il ne cesse de décroître depuis 2011 de 20% par an.

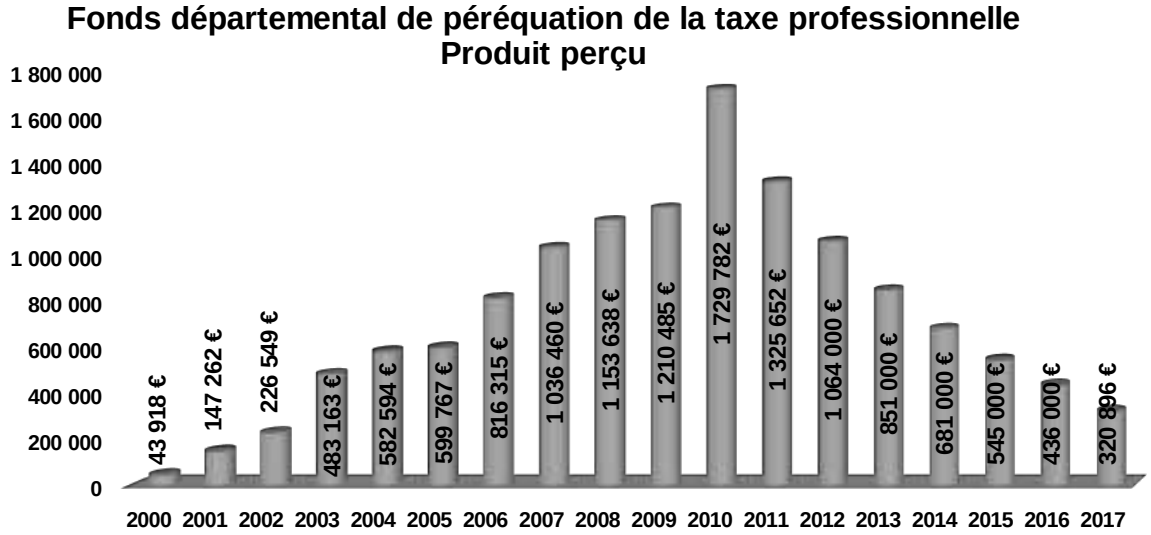

Le fonds national de garantie individuelle des ressources (FNGIR) et la dotation de compensation de la réforme de taxe professionnelle (DCRTP) sont versés directement par l'État et se substituent à la part « communes concernées » du FDPTP issue de l'écrêtement de l'ancienne TP.

Le produit du FNGIR et du DCRTP est égal à la somme des versements effectués au titre de 2016 soit 245 164 € pour le FNGIR et 128 910 € pour le DCRTP.

Dotations issues de la réforme de la taxe professionnelle en €	BP 2016	BP 2017	BP17 / BP16
Fonds départemental de péréquation de la taxe professionnelle part « communes défavorisées »	436 000	320 896	-26,4%
Fonds national de garantie individuelle de ressources (FNGIR)	245 164	245 164	0,0%
Dotation de compensation de la réforme de la taxe professionnelle (DCRTP)	128 910	128 910	0,0%
Total dotations	**810 074**	**694 970**	**-14,2%**

2.2.4 Les dotations de la Métropole

Les dotations de la Métropole sont : l'attribution de compensation (AC) et la dotation de solidarité communautaire (DSC).

L'attribution de compensation a fait l'objet, en 2015, d'un réajustement compte tenu des travaux finalisés de la CLECT sur l'évaluation des charges transférées : son montant est passé de 15 106 000 euros en 2015 à 13 328 091 euros en 2016.

L'année 2016 a intégré quelques corrections et ajustements liés au transfert de la compétence voirie et ouvrages d'art. La seule modification en terme de transfert de charges à la Métropole concerne les ouvrages d'art sur des missions d'inspection, de contrôle et d'entretien courant. Ce transfert a abouti à une charge pour la commune de 0,72 € par habitant soit 26 050 € qui sera révisée en 2017. Notre attribution de compensation est passée en 2016 de 13 328 091 € à 13 245 471 €.

	Correction erreurs et ajustements PV transfert de voirie réalisé en 2015				Nouveau transfert 2016	
AC initiale 2016	Corrrection RODP hors SMTC	Correction recettes compagnie de chauffage	Correction charge nette voirie liée à la validation des PV	AC initiale 2016 après ajustement sur calculs 2015	Part fonctionnement des ouvrages d'art	AC après transfert
13 328 091	14 683	- 93 069	21 816	13 271 521	- 26 050	13 245 471

Pour 2017, l'attribution de compensation de la ville d'Échirolles est estimée à 13 213 343 € et prend en compte la part fonctionnement des ouvrages d'art en année pleine soit 58 178 € au lieu des 26 050 € . Pour les années suivantes, les nouveaux transferts restant à réaliser : entretien des zones d'activité, compétence GEMAPI, eaux pluviales, emploi et insertion et intérêt métropolitain devront se réaliser dans des conditions de neutralité financière pour la ville.

D'autres dossiers devraient aboutir avec un fort risque de non-respect de la règle de la neutralité financière des transferts pour la commune d'Échirolles comme le gros entretien renouvellement (GER) des ouvrages d'art. Ce transfert impacte directement la section d'investissement. Pour financer cette compétence, une somme est inscrite en dépenses d'investissement à hauteur de 90 K€ et ne vient pas impacter l'attribution de compensation de la section de fonctionnement.

La dotation de solidarité communautaire (DSC) reste figée en 2017 à 2 052 109 € en l'absence de réflexion aboutie sur la question du pacte fiscal et financier entre les Communes et la Métropole. La DSC se décompose en deux parties : 1 852 802 € de dotation de solidarité communautaire et 199 307 € de dotation spécifique « logements sociaux »

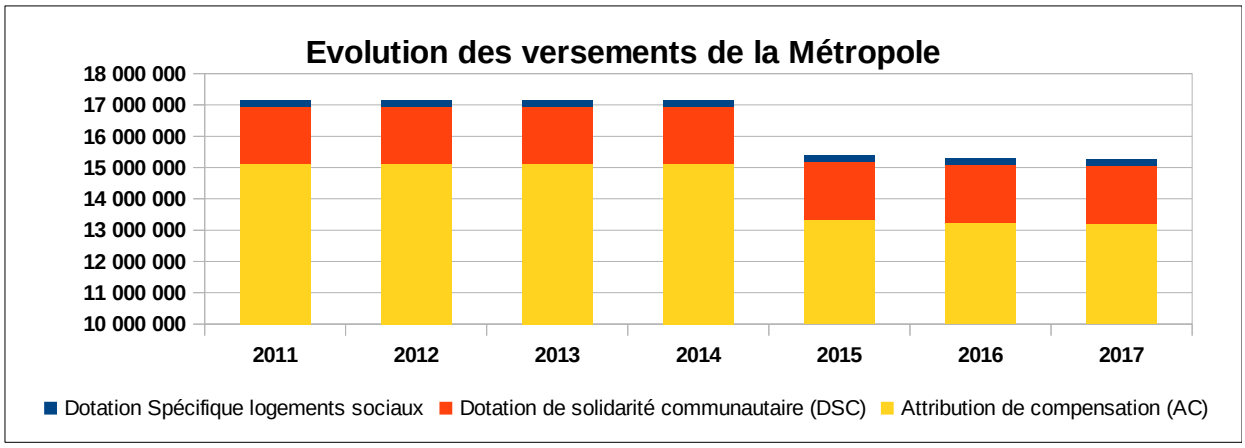

2.3 Les subventions

Pour 2017, les subventions de fonctionnement à recevoir sont estimées à 1 442 900 €. Ce montant intègre la dotation complémentaire de 40 € par élève pour la réforme des rythmes scolaires liée au classement de DSU prévu en 2017 pour la ville d'Échirolles soit 155 000 € et les recettes de mécénat dédiées à Tempo Libre de 49 000 €. A périmètre constant , les subventions à recevoir progressent faiblement de 1,9% par rapport au budget primitif 2016 (1 216 022 €)

Les principales recettes :

Les subventions en faveur de la politique jeunesse représentent 627 000 € et concernent la participation pour 539 000 € de la Caisse d'allocations familiales pour le contrat jeunesse et 88 000 € de subventions diverses pour les autres activités en direction de la jeunesse dont la prévention pour 62 000 €.

Les subventions en faveur de la politique éducative représentent 370 000 € et concernent la participation de l'État de 190 000 € et la dotation complémentaire liée au classement DSU de la ville de 155 000 € sur le fonds d'amorçage de la réforme des rythmes scolaires, mais aussi les participations liées à la réussite éducative pour 25 000 €.

Le remboursement des contrats aidés a été transféré du poste atténuations de charges vers le poste des subventions de fonctionnement à recevoir. Le montant versé par l'État sur les contrats aidés s'élève à 215 000 €.

Les subventions en faveur de la politique culturelle représentent 62 000 € et concernent le financement des actions sur les bibliothèques, sur les vacances culturelles, les ateliers à la maison de l'écrit, les expositions musées et des actions menées par DCAP.

Les subventions en faveur de la politique de la ville représentent 49 500 € et concernent le financement des actions pour la maison de l'égalité femmes / hommes pour 45 000 € et les actions démocratie locale pour 4 500 €.

Les autres recettes concernent : le programme national de renouvellement urbain Villeneuve avec une participation de la Métro de 49 200 € liée au remboursement de la chargée de mission, les recettes de mécénat pour Tempo libre pour 49 000 €, la participation de l'Etat pour les élections de 12 000 €, le renouvellement urbain village 2 pour 3 000 € (participation ANRU sur dépenses de fonctionnement), la restauration scolaire pour 3 000 € (subvention Onilait pour distribution du lait dans les écoles) et le développement durable pour 3 200 € (participation ADEME pour Citergie).

2.4 Les recettes courantes

Les recettes courantes sont estimées à 3 253 500 € en baisse de 1,3% par rapport au budget 2016 à périmètre constant.

Elles sont composées principalement:

- **des recettes d'exploitation des services et de différentes redevances pour 2 428 600 € :**
    - produits des services comme la restauration municipale pour 1 235 500 €, les entrées piscine pour 215 500 €, les accueils périscolaires pour 120 000 €, les inscriptions à la salle Vital pour 81 500 €, les insertions publicitaires pour 50 000 €, la mise à disposition des équipements sportifs pour 70 000 €, les recettes du service jeunesse pour 25 000 € et Atout sport pour 16 000 €

- différentes redevances (concessions cimetières, vente de bois et ferraille,...) pour 60 700 €
- remboursements de mises à disposition de personnel et de frais divers (CCAS, Sirlysag, OSE, Evade,…) pour 554 400 € .

- **des autres produits de gestion estimés à 824 900 €**. Ils correspondent aux loyers perçus par la ville principalement pour le terrain Carrefour, le loyer Répac, les locaux du Centre des finances publiques, le restaurant Mac Donald et les locations de salles.

La baisse de 1,3% est expliquée par une diminution des remboursements des mises à disposition de personnel et des recettes de loyers.

Les recettes courantes en €	BP 2016	BP 2017	BP 17 / BP 16
Produits des services et du domaine	2 440 700	2 428 600	-0,50%
Autres produits de gestion (loyers...)	856 695	824 900	-3,71%
Total recettes courantes à périmètre constant	**3 297 395**	**3 253 500**	**-1,33%**

2.5 Les atténuations de charges

Elles correspondent au remboursement des indemnités journalières par la caisse primaire d'assurance maladie. Le remboursement des contrats aidés auparavant versé sur ce compte a été transféré en subventions de fonctionnement à recevoir.

La baisse de 0,8% entre 2017 et 2016 s'explique par un réajustement de la prévision budgétaire par rapport à une moyenne des réalisés de 2015 à 2016 sur les indemnités journalières.

en €	BP 2016	BP 2017	BP 17 / BP 16
Les atténuations de charges	216 700	215 000	-0,8%

2.6 Dette récupérable sur les intérêts de l'emprunt à la Métropole

L'année 2015 a été la première année de remboursement par la Métropole de l'annuité calculée sur l'emprunt transférable au titre du financement des dépenses d'investissement de voirie.

Pour Échirolles, le capital restant dû pris en compte est de 9 903 028 euros sous la forme d'une dette récupérable calculée au taux de 2% sur 15 ans en annuités constantes.

Ce dispositif de dette récupérable devrait permettre à la commune d'accélérer son désendettement et d'améliorer ainsi ses ratios financiers. Elle permet également de desserrer la contrainte budgétaire de la commune en augmentant le niveau de ses recettes propres de la section d'investissement.

La Métropole va rembourser à la commune en 2017 la part intérêt de 152 098 euros (arrondi à 152 100 €) en section de fonctionnement (voir ligne dette récupérable dans le tableau des ressources de fonctionnement page 21) et la part capital 1 045 068 euros en section d'investissement.

EXERCICE	CAPITAL RESTANT DU DEBUT DE PERIODE	CAPITAL	INTERET	ANNUITE	CAPITAL RESTANT DU FIN DE PERIODE
2015	9 903 028	1 183 284	198 061	1 381 345	8 719 744
2016	**8 719 744**	**1 114 860**	**174 395**	**1 289 255**	**7 604 884**
2017	**7 604 884**	**1 045 068**	**152 098**	**1 197 166**	**6 559 816**
2018	6 559 816	973 879	131 196	1 105 075	5 585 937
2019	5 585 937	901 267	111 719	1 012 986	4 684 670
2020	4 684 670	827 203	93 693	920 896	3 857 467
2021	3 857 467	751 658	77 149	828 807	3 105 809
2022	3 105 809	674 601	62 116	736 717	2 431 208
2023	2 431 208	596 003	48 624	644 627	1 835 205
2024	1 835 205	515 834	36 704	552 538	1 319 371
2025	1 319 371	434 061	26 387	460 448	885 310
2026	885 310	350 652	17 706	368 358	534 658
2027	534 658	265 576	10 693	276 269	269 082
2028	269 082	178 798	5 382	184 180	90 284
2029	90 284	90 284	1 806	92 090	0
TOTAL		**9 903 028**	**1 147 729**	**11 050 757**	

3 LES CHARGES DE FONCTIONNEMENT

Depuis 2011, le travail de redéfinition et de maîtrise des moyens, des actions et des dispositifs mis en œuvre par la ville mais également l'organisation, les modes de travail, la mise en place de nouvelles organisations des services, la réalisation du projet d'administration ont permis de réduire et/ou maîtriser l'ensemble des dépenses tout en maintenant un service public de qualité.

en Keuros	CA 2011	CA 2012	CA 2013	CA 2014	CA 2015	BP 2016	BP 2017
Dépenses courantes hors fluides	6 840	6 659	6 237	6 259	5 927	6 084	5 937
Évolution		-2,65%	-6,34%	0,35%	-5,30%	2,65%	-2,42%
Fluides	2 284	2 033	2 313	2 264	2 111	2 125	2 125
Évolution		-10,99%	13,77%	-2,12%	-6,76%	0,66%	0,00%
Dépenses de personnel	27 303	27 749	28 565	29 186	28 711	28 283	28 490
Évolution		1,63%	2,94%	2,17%	-1,63%	-1,49%	0,73%
Dépenses de transfert	12 112	13 232	13 089	14 137	13 532	13 118	13 118
Évolution		9,25%	-1,08%	8,01%	-4,28%	-3,06%	0,00%
Total	**48 539**	**49 673**	**50 204**	**51 846**	**50 281**	**49 610**	**49 670**
Évolution		**2,34%**	**1,07%**	**3,27%**	**-3,02%**	**-1,33%**	**0,12%**

Hors redevance spéciale de 53 K€ et crédits fléchés Tempo Libre de 40K€ en 2017 sur les dépenses courantes hors fluides

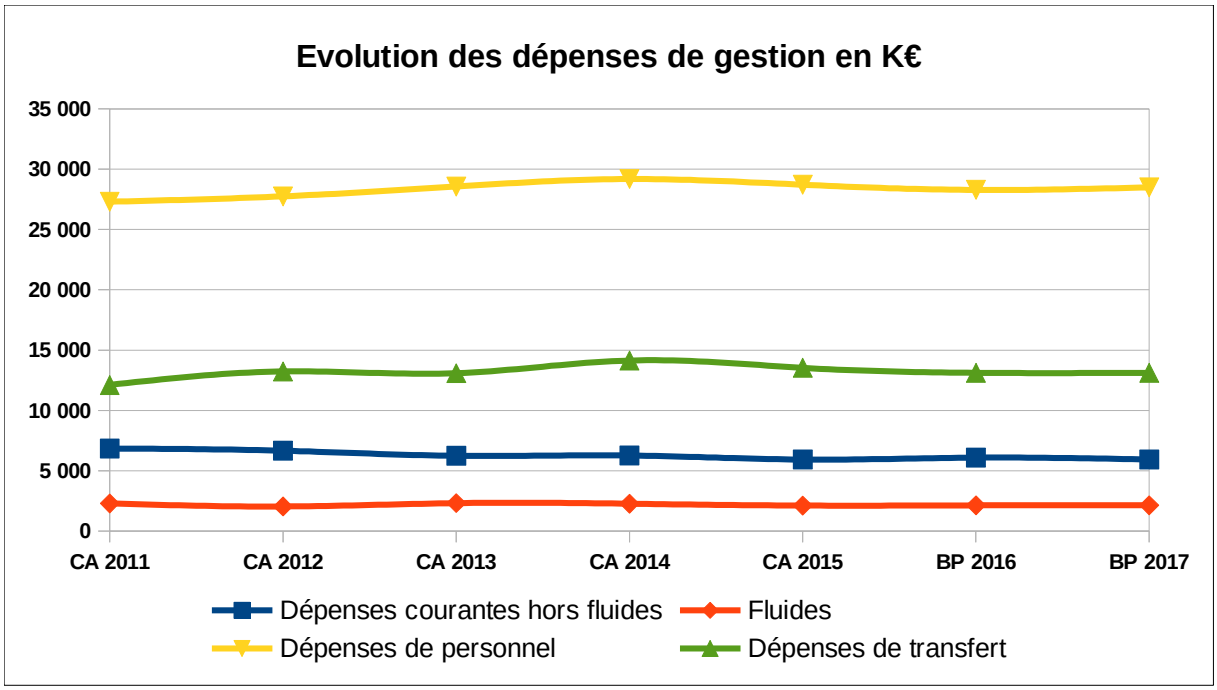

Répartition par politique publique des dépenses de fonctionnement avec un comparatif entre le budget primitif 2017 et le budget primitif 2016.

Les fonctions ressources à hauteur de 8M€ ne sont pas représentées dans le graphique ci-dessous et correspondent principalement aux services ressources humaines, finances, direction générale, informatique et téléphonie,...

Les principales variations sont expliquées par une augmentation des charges de personnel qui tient compte des mesures réglementaires mises en place en 2017.

Les dépenses de fonctionnement de la ville par politique publique de BP à BP

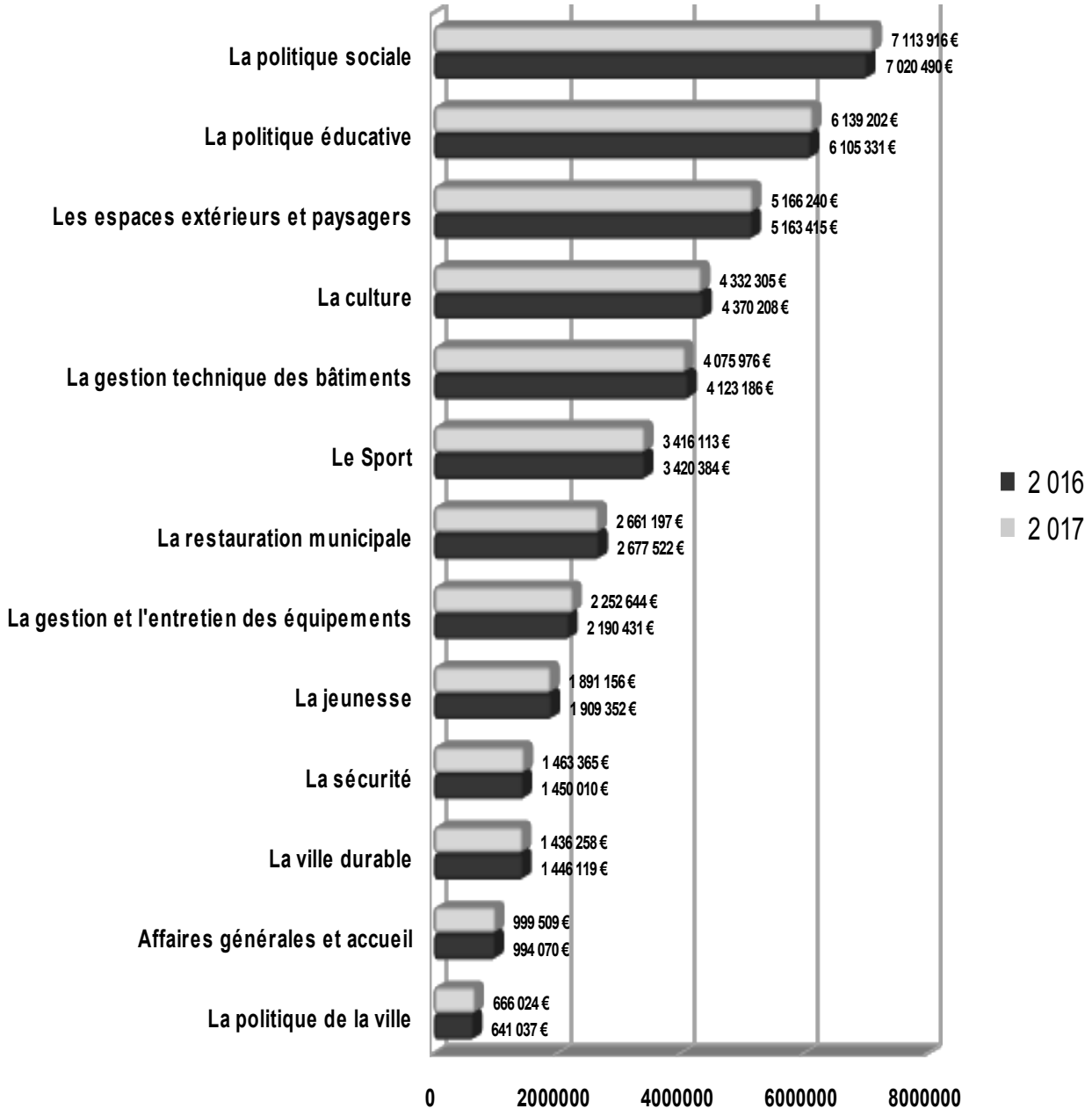

Les charges de gestion s'élèvent à 49 753 200 €, comparées à 2016 elles baissent de 0,1% par rapport au budget primitif 2016.

Elles se répartissent comme suit : 8 145 000 € pour les dépenses courantes des services, 28 490 200 € pour les dépenses de personnel, 13 118 000 € pour les dépenses de transfert.

En 2017 et suite à l'amélioration du classement DSU de la ville, le FPIC (fonds de péréquation des ressources intercommunales et communales) est pris en charge par la Métropole (425 K€).

Les montants de 2016 ont été retraités principalement de la subvention au Centre du Graphisme qui a été transférée des dépenses de transfert vers les dépenses courantes pour 200 K€.

Les charges de gestion en €	BP 2016	BP 2017	BP17 / BP16
Dépenses courantes (Chapitre 011)	8 209 359	8 145 000	-0,8%
Dépenses de personnel (Chapitres 012)	28 283 000	28 490 200	0,7%
Dépenses de transfert (Chapitre 65)	13 117 524	13 118 000	0,0%
Fonds de péréquation communale et intercommunale	217 000	0	-100,0%
Total charges de gestion	**49 826 883**	**49 753 200**	**-0,1%**

Retraitement de la participation Ville au Centre du graphisme 200 K€ du chapitre 65 vers le chapitre 011

3.1 Les dépenses courantes des services

Les dépenses courantes de fonctionnement s'élèvent à 8 145 000 € et baissent de 0,8% par rapport au Budget primitif 2016. A périmètre constant (hors redevance spéciale et Tempo libre), les dépenses de gestion baissent de 1,80%.

Les dépenses courantes des services se décomposent en trois catégories :

- les dépenses des services,
- les fluides qui intègrent le chauffage urbain, le gaz, l'électricité des bâtiments, l'éclairage public et l'eau,
- la redevance spéciale qui a été instituée par la Métropole dans le cadre de sa compétence « collecte et traitement des déchets ».

Les dépenses courantes des services hors fluides ont fait l'objet d'une baisse continue depuis 2010. Les économies de gestion se poursuivent en 2017 et se traduisent par une baisse de 2,42% à périmètre constant de BP à BP. L'enveloppe affectée aux fluides n'augmente pas, cependant elle intègre une augmentation des tarifs et des surfaces liée à la livraison de nouveaux équipements publics. Les économies sur les modes de gestion et les améliorations thermiques des nouvelles constructions permettent de maintenir l'enveloppe des fluides à hauteur pour 2017.
Le montant de la redevance spéciale versé à la Métropole est estimé en fonction du volume de collecte des déchets non ménagers produits par les bâtiments communaux.

Les dépenses courantes des services en €	BP 2016	BP 2017	BP 17 / BP 16
Dépenses courantes hors fluides	6 084 359	5 937 000	-2,42%
Fluides	2 125 000	2 125 000	0,00%
Total dépenses hors redevance spéciale	**8 209 359**	**8 062 000**	**-1,80%**
Redevance spéciale	0	53 000	
Tempo Libre	0	30 000	
Total dépenses courantes des services	**8 209 359**	**8 145 000**	**-0,78%**

Le BP 16 intègre les crédits transférés de dépenses de transfert (65) vers les dépenses courantes (011) pour le centre du graphisme (200 000 €) pour un comparatif à périmètre constant

Le ratio de dépenses courantes dans les dépenses réelles de fonctionnement reste très inférieur à celui des villes de taille équivalente. L'augmentation 2017 est expliquée par le transfert de la participation ville au centre du graphisme (des charges de transfert vers les dépenses courantes). Hors transfert le ratio serait de 15,66%.

Dépenses courantes / Dépenses réelles de fonctionnement**en %	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017
Echirolles	**19,06%**	**18,18%**	**17,78%**	**17,42%**	**16,25%**	**15,99%**	**15,72%**	**16,05%**
Strate 20-50000 habitants *	21,66%	21,57%	21,75%	21,95%	21,46%	20,71%		

* source Bercy colloc

** les dépenses réelles de fonctionnement sont calculées hors reprise des rattachements du budget annexe de l'eau 2014 (1 707 766 €) et hors charges exceptionnelles du SIERZAC ayant fait l'objet d'un étalement.

3.2 Les dépenses de personnel

Après une baisse de deux années consécutives de la masse salariale (2015 et 2016), la ville n'est pas en mesure de réduire et donc de poursuivre cette trajectoire. Les dispositions réglementaires mises en place pour 2017 et visant à revaloriser les rémunérations des agents du public impactent directement la masse salariale. Ces dispositions sont :

- **La revalorisation de 0,6% du point d'indice prévue en février 2017 et l'effet en année pleine de l'augmentation de 0,6% au 1er juillet 2016. (impact +182 K€)**
- **La mise en œuvre progressive de l'accord relatif aux PPCR (parcours professionnels carrières et rémunérations des fonctionnaires. (impact +140 K€)**
- **Le nouveau régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions de l'expertise et de l'engagement professionnel.**

A cela, il faut intégrer l'effet glissement vieillesse technicité (GVT) d'environ +0,8% soit 220 K€ et les mesures d'économie soit 335 K€ prises pour 2017, sur les réorganisations de services, sur les effets année pleine des départs en retraite 2016 et sur les départs en retraite 2017.

En €	BP 2016	Augmentation du point d'indice	Impact PPCR Cat. A et C	Effet GVT	Mesures	BP 2017	BP17 / BP16
Dépenses de personnel (012)	**28 283 000**	**182 000**	**140 000**	**220 000**	**-334 800**	**28 490 200**	**0,73%**

Évolution des dépenses de personnel depuis 2010 de CA à CA jusqu'en 2016 et BP 17

En K€	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017
Dépenses de personnel	27 116	27 303	27 749	28 565	29 186	28 712	28 262	28 490
% d'évolution		**0,69%**	**1,63%**	**2,94%**	**2,17%**	**-1,62%**	**-1,57%**	**0,81%**

Hors mesures statutaires (augmentation du point d'indice et impact PPCR), la masse salariale serait pour 2017 en baisse de 0,41% .

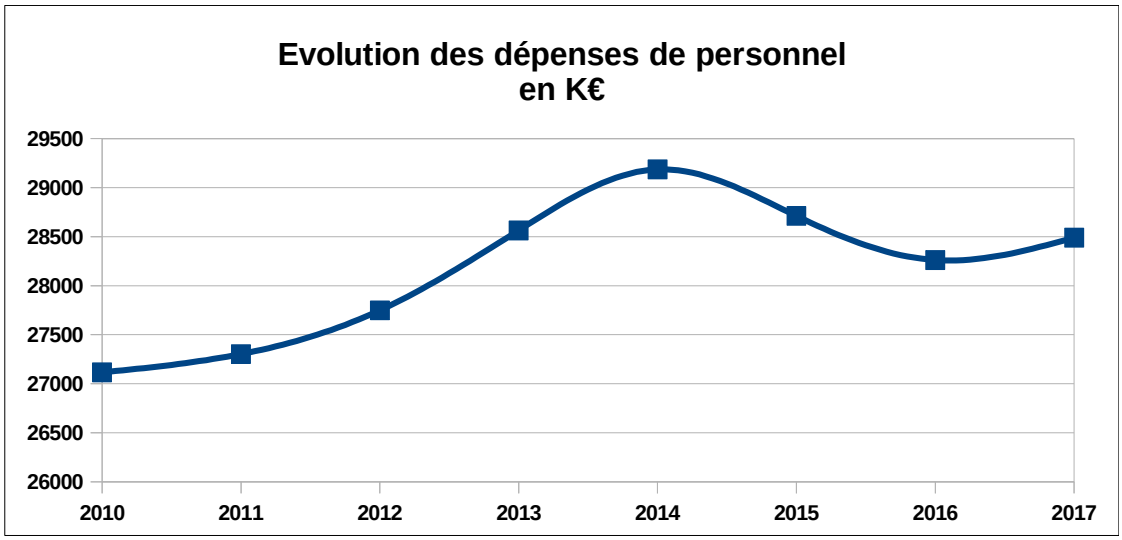

Comparées à la strate 20-50 000 habitants, les dépenses de personnel de la ville se maintiennent au niveau des communes de la même strate.

Charges de personnel (chapitres 012-013) / Dépenses réelles de fonctionnement**	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017
Echirolles	**51,78%**	**52,75%**	**52,55%**	**53,64%**	**55,17%**	**55,42%**	**55,52%**	**56,14%**
Strate 20-50000 habitants *	54,70%	53,97%	54,03%	54,32%	55,29%	55,85%		

* source Bercy colloc

** les dépenses réelles de fonctionnement sont calculées hors reprise des rattachements du budget annexe de l'eau 2014 (1 707 766 €) et hors charges exceptionnelles du SIERZAC ayant fait l'objet d'un étalement.

3.3 Les dépenses de transfert

Elles sont composées des subventions et participations accordées par la ville à ses opérateurs (CCAS, RéPAC, EVADE, Mission locale sud-Isère et syndicats intercommunaux) et au tissu associatif de la ville ainsi que de diverses dépenses de transfert constituées des indemnités versées aux élus et des cotisations de la ville aux différentes structures auxquelles elle adhère.

Pour 2017 et à périmètre constant, les dépenses de transfert s'élèvent à 13 118 000 € et reste au niveau du budget 2016.

Les dépenses de transfert en €	BP 2016	BP 2017	BP 2017/ BP 2016
Subventions aux opérateurs (Ccas, Repac, Evade, Mlsi)	9 609 112	9 702 920	1,0%
Subventions aux syndicats intercommunaux	1 749 690	1 757 094	0,4%
Subventions au tissu associatif	1 220 421	1 216 098	-0,4%
Autres dépenses de transfert	538 301	441 888	-17,9%
Dépenses de transfert retraitées	13 117 524	13 118 000	0,00%
Subvention au centre du graphisme	200 000		

3.3.1 Les subventions aux opérateurs de la Ville

Elles concernent les versements aux organismes dans lesquels la Ville détient un pouvoir de décision prépondérant (CCAS, Répac) ou a pris un engagement contractuel dans le cadre de politiques publiques déléguées (Evade, MLSI).

Pour 2017, ces subventions s'élèvent à 9 702 920 €, en hausse de 1% par rapport au Budget 2016. La subvention versée au CCAS augmente de 1,7%. Cette progression s'explique par une baisse des recettes du CCAS liée à un désengagement fort du département dans le financement de l'accompagnement social des bénéficiaires du RSA et des personnes âgées et handicapées à partir de juillet 2016 (200 K€ de recettes en moins en année pleine).

Par ailleurs, les charges du CCAS réintègrent progressivement des dépenses propres à établissement public qui étaient autrefois prises en charge par la ville. C'est le cas pour 2017 des dépenses suivantes : participation de l'employeur au repas du personnel (25,5K€), les contrats informatiques (4,5K€) et les subventions aux associations (37,9K€).

Enfin, le CCAS réalise en 2017 un effort tout particulier de maîtrise de sa masse salariale soumise au même contexte réglementaire que la masse salariale de la ville (+0,07% entre 2016 et 2017).

Subventions aux opérateurs en €	BP 2016	BP 2017	BP 2017/ BP 2016
CCAS	6 611 275	6 722 775	1,7%
RéPac	554 755	546 000	-1,6%
Evade – Contingent	2 136 974	2 102 816	-1,6%
Evade – Remboursement des mises à disposition	95 548	127 084	33,0%
MLSI	210 560	204 245	-3,0%
Total Subventions aux opérateurs	9 609 112	9 702 920	1,0%

3.3.2 Les participations aux syndicats intercommunaux

Pour 2017, les participations aux syndicats intercommunaux s'élèvent à 1 757 094 € en progression de 0,42% par rapport au budget 2016. Globalement, le travail de maîtrise des moyens a permis aux syndicats intercommunaux de maintenir ou baisser leur participation. Concernant le contingent SITPI, en 2016 ce contingent avait baissé de 2,75% par rapport au CA 15, cependant les contraintes budgétaires amènent une progression du contingent de 3,4% pour 2017 avec une augmentation du contingent de base et des « pactes de services et financiers ».

Les participations aux syndicats intercommunaux en €	BP 2016	BP 2017	BP 17 / BP 16
Ecole de musique J Wiener – CRI	866 990	867 000	0,0%
Syndicat intercommunal pour la télématique et les prestations informatiques – SITPI- contingent	525 800	543 894	3,4%
Syndicat intercommunal pour la réalisation du lycée du sud de l'agglomération grenobloise – SIRLYSAG	61 400	54 400	-11,4%
Les moulins de Villancourt	40 000	38 800	-3,0%
Association Départementale Isère Drac Romanche – ADIDR	55 000	55 000	0,0%
Syndicat intercommunal pour la réalisation du stade de football – SIRSEE	37 500	35 000	-6,7%
Participation à la ville de Pont de Claix sur la zone de Comboire (ex SIERZAC)	163 000	163 000	0,0%
Total participations aux syndicats intercommunaux	**1 749 690**	**1 757 094**	**0,42%**

3.3.3 Les subventions au tissu associatif de la Ville

Les subventions au tissu associatif retraitées de la subvention au Centre du graphisme, de la subvention à la MJC Desnos pour le poste de directeur et des subventions sur l'Aide sociale transférées au CCAS, s'élèvent à 1 154 198 € en baisse de 3,6% par rapport au budget 2016. La ligne « Aide sociale » concerne, pour 2016, la subvention à la régie de services « Propulse ». Cette même ligne en 2017 intègre, en plus de la subvention à la régie de service « Propulse », le versement de la subvention 2016 pour l'association des résidents de la Mapad de 2 140 € ce qui explique la progression de 18,6%. La baisse des subventions culture concerne la non reconduction de la convention « résidence d'artistes Yves Béal un euro ne fait pas le printemps » (12 000 € en 2016).

Subventions au tissu associatif en €	BP 2016	BP 2017	BP 17 / BP 16
Vie associative	82 305	82 500	0,2%
Environnement	2 250	2 250	0,0%
Comité social local	90 517	90 583	0,1%
Commerce	900	900	0,0%
Culture	49 054	39 449	-19,6%
Sports	689 684	670 368	-2,8%
Jeunesse	193 315	175 857	-9,0%
Éducation	55 541	56 591	1,9%
Habitat	24 000	24 000	0,0%
Aide sociale	9 865	11 700	18,6%
Total des subventions au tissu associatif	1 197 431	1 154 198	-3,6%
Subv .Centre du graphisme transférée en charges courantes	200 000	0	
Jeunesse – Poste directeur MJC Desnos		61 900	
Aide sociale – transfert des subventions au CCAS	22 990		
Total des subventions	1 420 421	1 216 098	-14,4%

Voir le détail des subventions aux associations dans l'annexe à la fin du rapport de présentation

3.3.4 Les autres dépenses de transfert

Elles sont constituées principalement des indemnités et cotisations versées en faveur des membres du conseil municipal à hauteur de 382 550 € en hausse de 0,3% par rapport au budget 2016. Cette progression est expliquée par une augmentation de la ligne formation des Élus. Les autres dépenses sont en baisse de 32,6% par rapport au budget 2016 et correspondent à une provision pour les admissions en non valeur de 29 718 €, aux classes d'intégrations scolaires pour 15 000 €, aux participations pour le dispositif ville vie vacances pour 10 000 € et à d'autres contributions diverses pour 4 620 €.

Les autres dépenses de transfert en €	BP 2016	BP 2017	BP 17 / BP 16
Indemnités élus	381 231	382 550	0,3%
Autres	88 070	59 338	-32,6%
Total autres dépenses de transfert retraitées	**469 301**	**441 888**	**-5,8%**
Participation FRAG– Directeur MJC Desnos	69 000	0	-100,0%
Total autres dépenses de transfert	**538 301**	**441 888**	**-17,9%**

Évolution des dépenses de transfert depuis 2010 de CA à CA jusqu'en 2016 et BP 17. Une forte décrue à partir de 2015 et 2016. Les augmentations de la subvention au CCAS et du contingent versé au SITPI ne permettent pas de poursuivre une baisse significative en 2017.

En K€	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017
Dépenses de transfert	12 435	12 130	13 232	13 050	14 137	13 532	13 128	13 118
% d'évolution		**-2,45%**	**9,08%**	**-1,38%**	**8,33%**	**-4,28%**	**-2,99%**	**-0,08%**

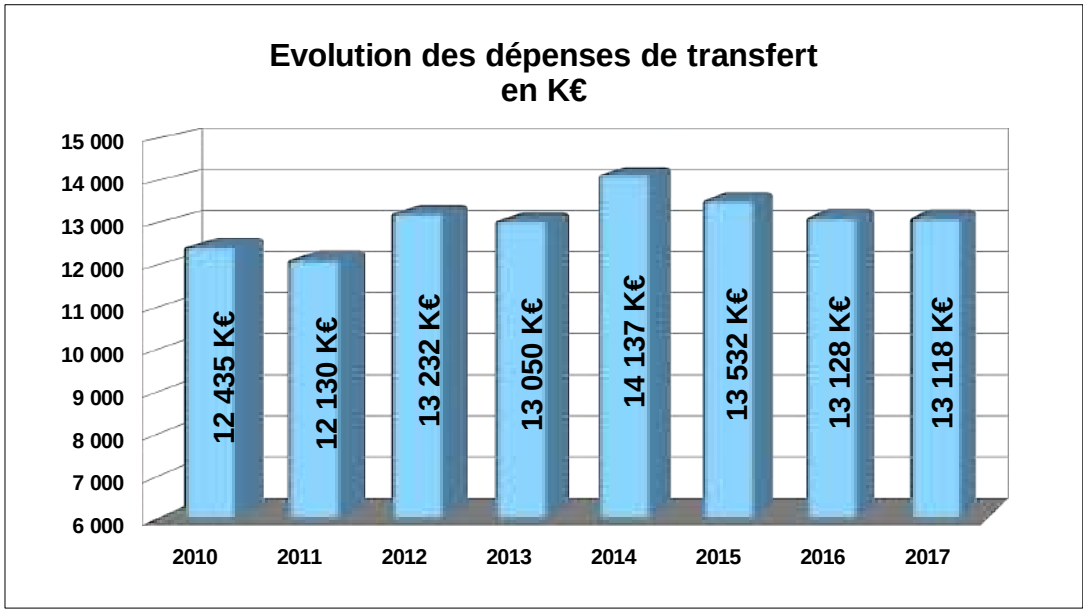

3.4 Le FPIC

Le fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales

Le fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales (FPIC) assure une péréquation horizontale entre territoires (communes et intercommunalités). Le territoire de l'agglomération grenobloise est contributeur à ce fonds. Le montant de ce fonds, égal à 150 millions d'euros en 2012, a été porté progressivement à 1 milliard d'euros en 2017 (360 millions d'euros en 2013, 570 millions d'euros en 2014, 780 millions d'euros en 2015 et 1 milliard d'euros en 2016). L'objectif d'atteindre une péréquation correspondant à 2% des ressources fiscales du bloc communal (soit 1,15 milliards d'euros) est repoussé.

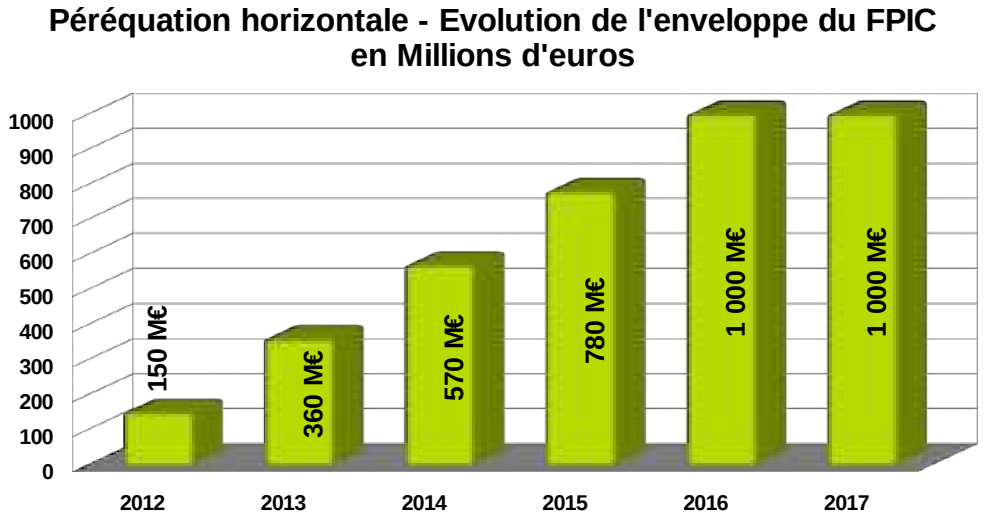

Pour 2017, la contribution de la Ville au FPIC aurait du s'élever à 425 K€. Cependant, le classement de la commune dans les 250 premières villes éligibles à la DSU va permettre à la commune d'Échirolles de bénéficier de l'exonération de sa contribution au FPIC qui reviendra à la charge de la métropole.

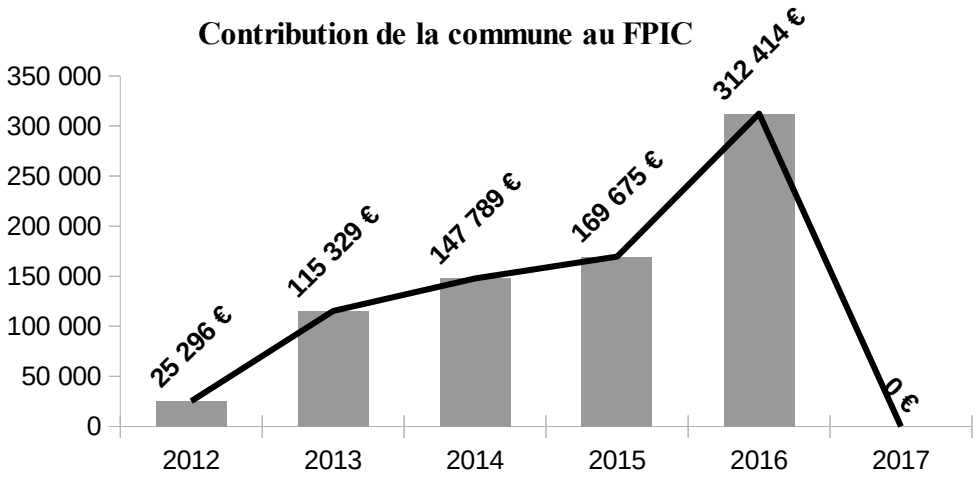

4 L'INVESTISSEMENT

4.1 Les dépenses d'équipement

La rétrospective des dépenses d'équipement est représentée dans le tableau ci-dessous et reprend les crédits ouverts (RAR + BP + DM) ainsi que les réalisations des années 2011 à 2015 en fonction des comptes administratifs, l'année 2016 en fonction du compte administratif provisoire.

Le pourcentage moyen annuel de réalisation se situe à environ 67%. Le faible pourcentage de réalisation de 2015 s'explique principalement par le décalage de la facturation des travaux du centre permanent du graphisme et le faible pourcentage de réalisation de 2016 s'explique par le décalage de la facturation des travaux du programme de renouvellement urbain du village 2 sur les espaces extérieurs et le Multi accueil.

En €	CA 2011	CA 2012	CA 2013	CA 2014	CA 2015	CA 2016	RAR 2016	BP 2017
Crédits ouverts (RAR + BP + DM)	14 186 680	9 636 793	14 743 126	11 136 513	9 879 468	11 718 082	3 126 156	10 587 303
Évolution des crédits ouverts	***3,04%***	***-32,07%***	***52,99%***	***-24,46%***	***-11,29%***	***18,61%***		
Mandaté (Comptes administratifs)	12 008 992	7 213 932	7 995 654	7 863 347	5 758 981	7 058 304		
Évolution du réalisé	***21,99%***	***-39,93%***	***10,84%***	***-1,65%***	***-26,76%***	***22,56%***		
% de réalisation / crédits ouverts	**84,65%**	**74,86%**	**54,23%**	**70,61%**	**58,29%**	**60,23%**		

Pour 2017, les dépenses d'équipement s'élèvent à 10 587 303 € et se décomposent de la manière suivante :

- Les opérations sur patrimoine actuel
- Les opérations nouvelles
- Le programme de renouvellement urbain – Village 2
- Le programme de renouvellement urbain – Villeneuve
- Les subventions d'équipement versées
- Les programmes d'aménagement urbain

Les opérations sur patrimoine actuel avec les dépenses d'entretien/maintenance et gros travaux s'établissent à 3 189 232 € dont : 2 468 232 € pour les dépenses d'entretien/maintenance sur le patrimoine actuel (matériel , mobilier, véhicules, …) dont 200 000 € dédiés à la vidéo protection et 721 000 € pour les gros travaux (Stade nautique, PV Couturier, Étude gymnase Delaune et fonds de concours opération la Luire)

Les opérations nouvelles s'élèvent à 360 112 € et concernent la gestion urbaine de proximité, les études urbaines et la deuxième tranche du site internet de la ville.

Le programme de renouvellement urbain du village 2 s'élève à 2 574 386 € dont : 1 263 404 € pour les aménagements des espaces extérieurs, 110 323 € pour la fin de l'équipement mutualisé et 1 200 659 € pour le Multi accueil.

Le programme de renouvellement urbain Villeneuve s'élève à 221 258 €.

Les subventions d'équipements versées s'élèvent à 205 000 € avec 75 000 € pour la campagne mur/mur 2 et 130 000 € pour le Symbhi.

Les programmes d'aménagement urbain s'élèvent à 4 037 315 € avec principalement l'opération Grosso Ravetto et l'aménagement de la salle d'activité Rayon Vert sur Navis.

Les dépenses d'équipement

LIBELLE DE LA RUBRIQUE	RAR 15	BP 16	RAR 16	BP 17
Entretien et maintenance sur patrimoine actuel	662 174	2 156 760	520 909	2 468 232
Matériel et Mobilier	244 853	735 721	146 145	827 683
Véhicules services (utilitaires)	117 488	223 400	71 332	250 500
Matériel et mobilier moyens des services	97 104	341 990	36 945	349 916
Matériel et mobilier moyens pour usagers	30 261	170 331	37 868	227 267
Patrimoine Bâti	307 377	1 140 067	239 144	1 325 749
Travaux de mises aux normes	85 444	377 000	11 108	391 719
Amélioration thermique	41 332	156 067	10 874	184 850
Autres travaux	180 601	607 000	217 162	549 180
Vidéo Protection	0	0	0	200 000
Espaces publics	109 944	280 972	135 620	314 800
Travaux de voirie	4 963	0		
Éclairage public	52 385	30 000	33 939	35 000
Aires de jeux et marquage au sol	22 742	45 000	21 795	85 200
Espaces verts et Fontaines	28 713	83 625	30 946	103 500
Autres (canisites, clôtures, illuminations, réseaux)	1 141	102 347	29 740	91 100
Stationnement Zone Bleue	0	20 000	19 200	0
Gros travaux sur patrimoine actuel	22 608	519 500	41 547	721 000
Patrimoine Bâti	21 873	409 500	41 547	571 000
Stade Nautique	21 873	281 500	3 096	123 000
Autres équipements	0	128 000	38 451	448 000
Espaces publics	735	110 000	0	150 000
Affaires générales – Cimetières	735	0	0	0
Opération La Luire	0	110 000	0	150 000
Opérations nouvelles	785 488	1 151 612	152 620	360 112
GUSP Villeneuve	0	150 000		132 000
Centre permanent du graphisme	764 234	800 000	127 013	68 000
Etudes urbaines + Réserves foncières	21 254	161 612	1 847	140 112
Site Internet de la Ville	0	40 000	23 760	20 000
Subventions d'équipement	121 000	225 200	54 951	205 000
PRU Villeneuve	0	10 750	1 000	221 258
Total des dépenses d'équipement hors PRU V2 et PAU	1 591 270	4 063 822	771 027	3 975 602
Programme de renouvellement urbain village 2	636 624	3 483 078	1 931 257	2 574 386
Espaces extérieurs	113 281	547 502	750 668	1 263 404
Équipement mutualisé	456 681	1 657 425	488 206	110 323
Multi accueil	47 327	1 278 151	686 389	1 200 659
Etudes AMO	19 335		5 994	
Total des dépenses d'équipement hors programmes d'aménagement urbain	2 227 894	7 546 900	2 702 284	6 549 988
Programmes d'aménagement urbain	431 292	1 492 596	423 872	4 037 315
Total des dépenses d'équipement	2 659 186	9 039 496	3 126 156	10 587 303

Globalement, l'enveloppe des dépenses d'équipement s'élève à 13,8M€ dont 3,1M€ de restes à réaliser de 2016 et 10,6M€ de propositions 2017. En 2016, l'enveloppe globale était de 11,7M€ dont 2,7M€ de restes à réaliser 2015 et 9M€ de propositions 2016.

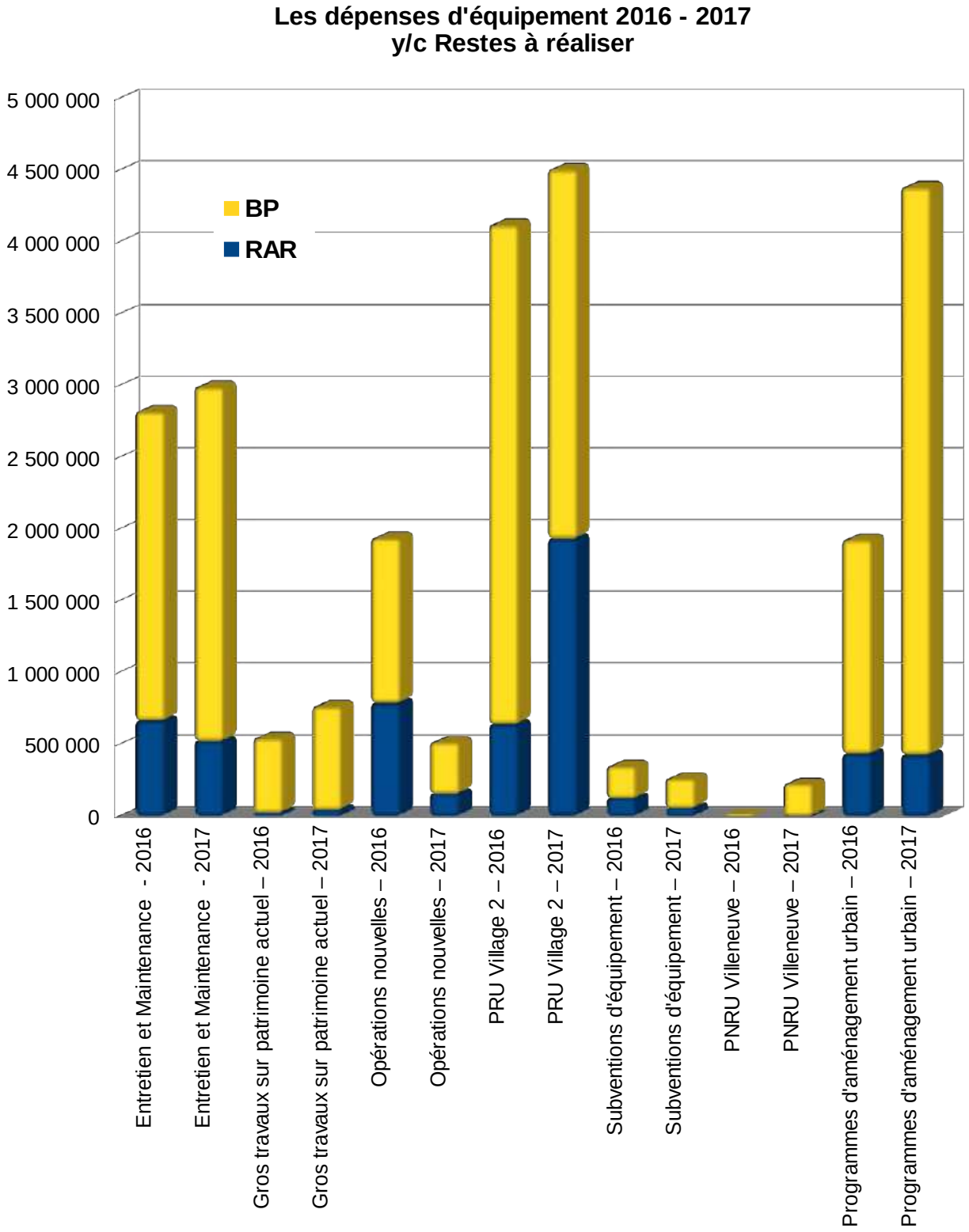

Les crédits relatifs aux programmes d'aménagement urbain s'établissent en dépenses à 4 037 315 €. Pour 2017, les programmes d'aménagement urbain sont excédentaires de 299 K€ principalement expliqués par la vente du foncier de l'opération Grosso Ravetto et de l'opération Karting

PROGRAMMES D'AMENAGEMENT URBAIN (PAU)	Flux financiers	Antériorité	2017	2018	2019	Total
SIERG	dépenses	1 833 335	20 000	40 000	40 000	**1 933 335**
	recettes	2 276 365				**2 276 365**
	solde	443 030	-20 000	-40 000	-40 000	**343 030**
NAVIS	dépenses	1 233 808	562 800	386 300		**2 182 908**
	recettes	2 520 000		670 000	755 000	**3 945 000**
	solde	1 286 192	-562 800	283 700	755 000	**1 762 092**
Geo Charles Viscose Sud	dépenses	21 691	100 000			**121 691**
	recettes	47 400		71 100	71 100	**189 600**
	solde	25 709	-100 000	71 100	71 100	**67 909**
Ylis et Célestria	dépenses	193 493				**193 493**
	recettes	871 230				**871 230**
	solde	677 737	0	0	0	**677 737**
Berges du Drac 1 et 3	dépenses	351 183	100 000	200 000	50 000	**701 183**
	recettes	522 849	136 000		100 000	**758 849**
	solde	171 666	36 000	-200 000	50 000	**57 666**
Berges du Drac 2	dépenses			10 000	40 000	**50 000**
	recettes			600 000	500 000	**1 100 000**
	solde	0	0	590 000	460 000	**1 050 000**
Ferrier Fournier Nicollet	dépenses		166 132			**166 132**
	recettes	175 000				**175 000**
	solde	175 000	-166 132	0	0	**8 868**
Grange Sud (Artélia, Grosso Ravetto, DSV,ATOS)	dépenses	21 575	3 048 383	3 215 827	350 000	**6 635 785**
	recettes		2 900 000	2 917 000	80 000	**5 897 000**
	solde	-21 575	-148 383	-298 827	-270 000	**-738 785**
Ecureuils	dépenses	8 879	10 000	1 195 000		**1 213 879**
	recettes	750 000		990 000		**1 740 000**
	solde	741 121	-10 000	-205 000	0	**526 121**
Karting	dépenses	6 540	30 000	1 000 000	1 160 000	**2 196 540**
	recettes		1 300 000			**1 300 000**
	solde	-6 540	1 270 000	-1 000 000	-1 160 000	**-896 540**
TOTAL PROGRAMMES	dépenses	**3 670 504**	**4 037 315**	**6 047 127**	**1 640 000**	**15 394 946**
	recettes	**7 162 844**	**4 336 000**	**5 248 100**	**1 506 100**	**18 253 044**
	solde	**3 492 340**	**298 685**	**-799 027**	**-133 900**	**2 858 098**

4.2 Le financement des investissements

Pour 2017, les dépenses d'investissement (hors restes à réaliser 2016 et mouvements d'ordre) se décomposent en trois parties : les dépenses financières pour 6,2M€ (capital de la dette + remboursement du plan de relance + le versement à la Métropole dédié au financement des transferts d'investissement), une enveloppe de réserve pour 2018 de 0,7M€ et les dépenses d'équipement pour 10,6M€

Le financement des dépenses d'investissement (17 807 173 € hors restes à réaliser) est constitué :

- de l'autofinancement brut pour 4 584 900 € qui associe l'épargne brute hors cessions (1 529 440 €), le résultat de fonctionnement reporté (2 724 590 €) et les mouvements d'ordre recettes (330 870 €) ,
- du remboursement du capital de la dette récupérable de la métropole pour 1 045 068 €,
- du FCTVA (fonds de compensation de TVA) sur les investissements N-2 pour 896 000 €,
- de la taxe d'aménagement sur les permis déposés avant le 1 janvier 2015 pour 319 000 €,
- des subventions co-financeurs pour 450 416 € avec principalement :
    - 161 500 € de Dotation Territoriale dont 81 000 € de Dotation 2017 sur l'ADAP accessibilité et 80 500 € de Dotation 2017 sur Restaurant scolaire PV Couturier,
    - 102 600 € de fonds de soutien à l'investissement local (État) sur le Restaurant scolaire PV Couturier,
    - 85 000 € de la Région sur la gestion urbaine de proximité,
    - 52 000 € pour la vidéo surveillance dont 32 000 € du FIPD (État) et 20 000 € des bailleurs sociaux
    - 30 816 € de la CAF pour le Centre social Surieux,
    - 12 500 € de la Métropole sur la rénovation de l'aire de jeux Essarts / Surieux,
    - 6 000 € du FIPD (État) sur les terminaux de verbalisation de la police municipale.

- des recettes du programme de renouvellement urbain du Village 2 pour 3 091 281 € avec des financements sur :
    - les aménagements des espaces extérieurs pour 1 496 467 € (subventions de l'Anru pour 337 296 €, de la Région pour 840 337 €, du Département pour 131 466 € et de la Métropole pour 187 368 €),
    - l'équipement mutualisé pour 567 810 € (subventions de l'Anru pour 67 545 €, de la Région pour 389 036 € et du Département pour 111 229 €),
    - le Multi accueil pour 1 027 004 €, (subventions de l'Anru pour 145 004 €, du Département pour 630 000 € et de la CAF pour 252 000 €).

- des recettes du programme national de renouvellement urbain de la Villeneuve pour 50 000 € avec un financement de la Métropole.
- des recettes des programmes d'aménagement urbain pour 4 336 000 € avec les cessions d'immobilisations Grosso Ravetto 2 900 000 €, opération Karting 1 300 000 € et opération TECEM 136 000 €),
- d'une enveloppe d'emprunt pour 3 034 507 € permettant un désendettement prévisionnel de la commune à hauteur de 2,7M€.

Soit un total de 17 807 172 €.

La couverture du capital de la dette de 5 778 000 € est assurée par : l'autofinancement brut de

4 584 900 €, le remboursement de la dette Métropole de 1 045 068 €, le FCTVA de 896 000 €, la taxe d'aménagement de 319 000 € et les recettes de cessions de 4 336 000 €.

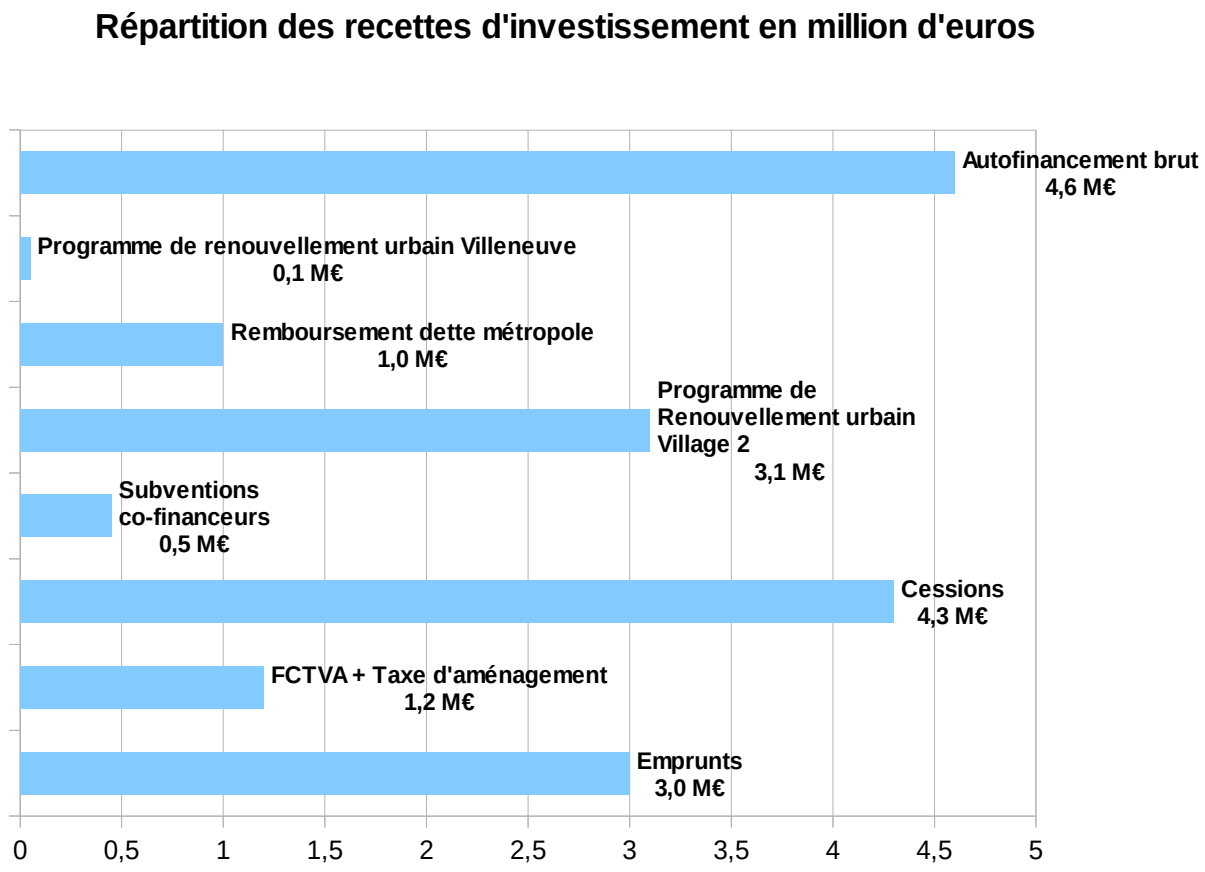

5 L'ENDETTEMENT

Quelques éléments de rétrospective concernant la dette sont présentés dans le tableau ci-dessous. Le ratio de capacité de désendettement se calcule en effectuant le rapport entre l'encours de dette à la clôture de l'exercice et l'épargne brute. Il s'exprime en nombre d'années : moins de 8 ans : zone verte ; entre 8 et 11 ans : zone bleue ; entre 11 et 15 ans : zone orange ; plus de 15 ans : zone rouge.

En €	CA 2010	CA 2011*	CA 2012	CA 2013	CA 2014	CA 2015	CA 2016	BP 2017
Montant emprunté	7 000 000	3 500 000	3 168 000	3 218 010	4 400 000	5 075 000	3 266 900	3 034 507
Remboursement du capital de la dette	5 107 151	5 043 873	5 393 901	5 359 947	5 093 761	5 334 361	5 720 157	5 778 000
Encours de la dette au 31 décembre	**65 748 350**	**64 271 977**	**62 046 076**	**59 904 139**	**59 210 378**	**58 951 017**	**56 497 760**	**53 754 267**
Encours avec dette transférée à la Métropole						**50 231 273**	**48 892 876**	**47 194 451**
Évolution de l'encours		-1 476 373	-2 225 901	-2 141 937	-693 761	-259 361	-2 453 257	-2 743 493
Épargne brute	4 340 930	8 223 055	6 424 115	6 564 516	6 585 424	2 161 526	3 950 679	5 797 756
Capacité de désendettement	***15,15***	***7,82***	***9,66***	***9,13***	***8,99***	***27,27***	***14,30***	***9,27***
Capacité de désendettement avec dette transférée à la Métropole						***23,24***	***12,38***	***8,14***

** les données de la colonne 2011 incluent un retraitement comptable de 67 500 €*

La dégradation du ratio de capacité de désendettement en 2015 était directement liée aux effets de la métropolisation sur la baisse du niveau d'épargne brute de la ville et à la baisse des dotations de l'État. En 2016, la poursuite du désendettement de la Commune s'accélère notamment grâce à la dette remboursable transférée à la métropole et à l'amélioration de l'épargne brute.
Pour 2017, les cessions d'immobilisation améliorent considérablement l'épargne brute et parallèlement l'encours de dette diminue. Au 31/12/2017, la capacité de désendettement sera en deçà de 10 années compte tenu d'un niveau élevé de cessions d'actifs attendues en 2017.

L'encours de la dette, qui s'établissait à 65,7M€ au 31/12/2010, s'élevait à 56,5M€ au 31/12/2016 et est estimé à 53,7M€ au 31/12/2017.

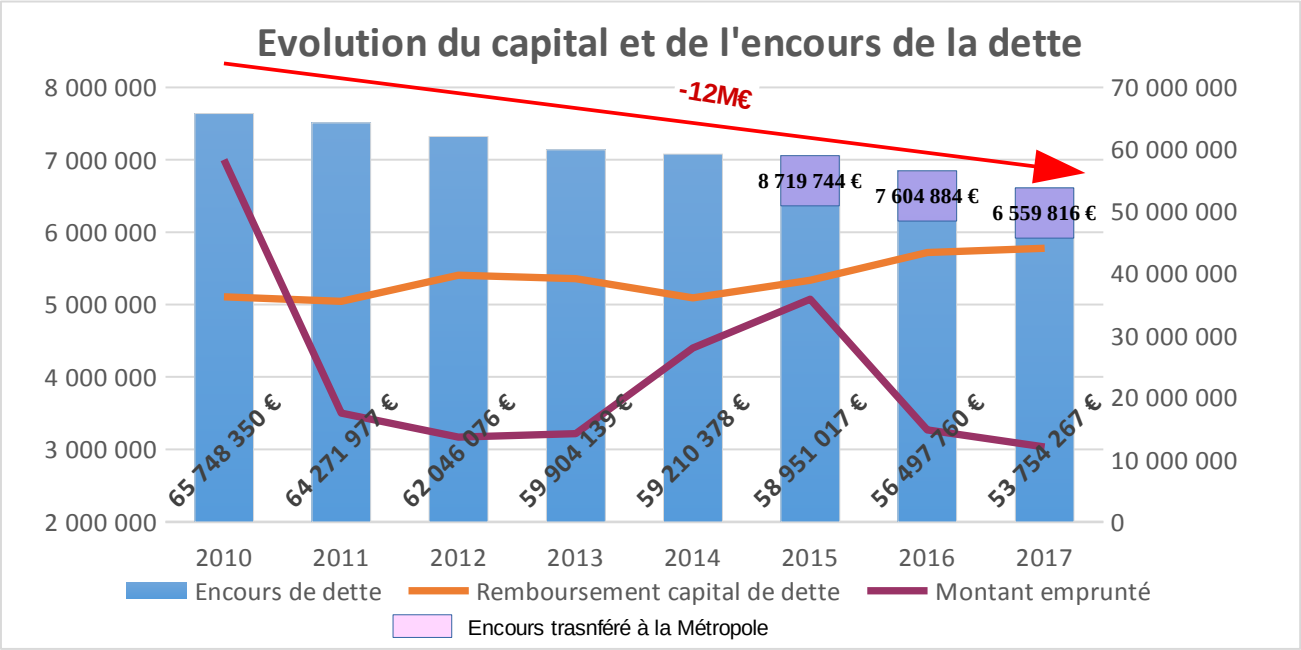

Perspective des taux d'intérêts pour 2017

Avec un scénario macroéconomique européen toujours peu réjouissant, entre des perspectives de croissance qui restent plates et des risques politiques et financiers importants, les taux d'intérêts de la zone euros promettent de continuer d'évoluer faiblement en 2017.

Le statu quo de la BCE autour du maintien de son principal taux directeur (taux refi sur le graphique ci-dessous) contribuera ainsi à maintenir l'Euribor 3 mois autour de -0,3% ainsi que l'Eonia en territoire négatif. Seule une inflation qui se redresserait plus rapidement que prévu pourrait réduire la lisibilité de ce scénario. La ville d'Échirolles ayant une part importante de sa dette en taux variable sur des indexations de court terme, elle devrait continuer à bénéficier tout au long de l'année 2017 de la faiblesse des taux courts.

A l'inverse, comme en témoigne le graphique ci-dessous, la lisibilité apparaît beaucoup moins grande du côté des taux d'intérêt de long terme. D'abord parce que les facteurs d'influence sont plus nombreux et surtout parce que le principal d'entre eux est extérieur à la zone euro (prix du pétrole et inflation). Si les taux longs ont remonté depuis le mois d'octobre, c'est surtout via la corrélation des taux européens avec les taux américains.

Compte tenu des anticipations d'évolution des taux à court terme, le taux moyen payé par la ville devrait continuer de diminuer permettant ainsi de ne pas alourdir la contrainte budgétaire pour la Commune liée à sa dette.

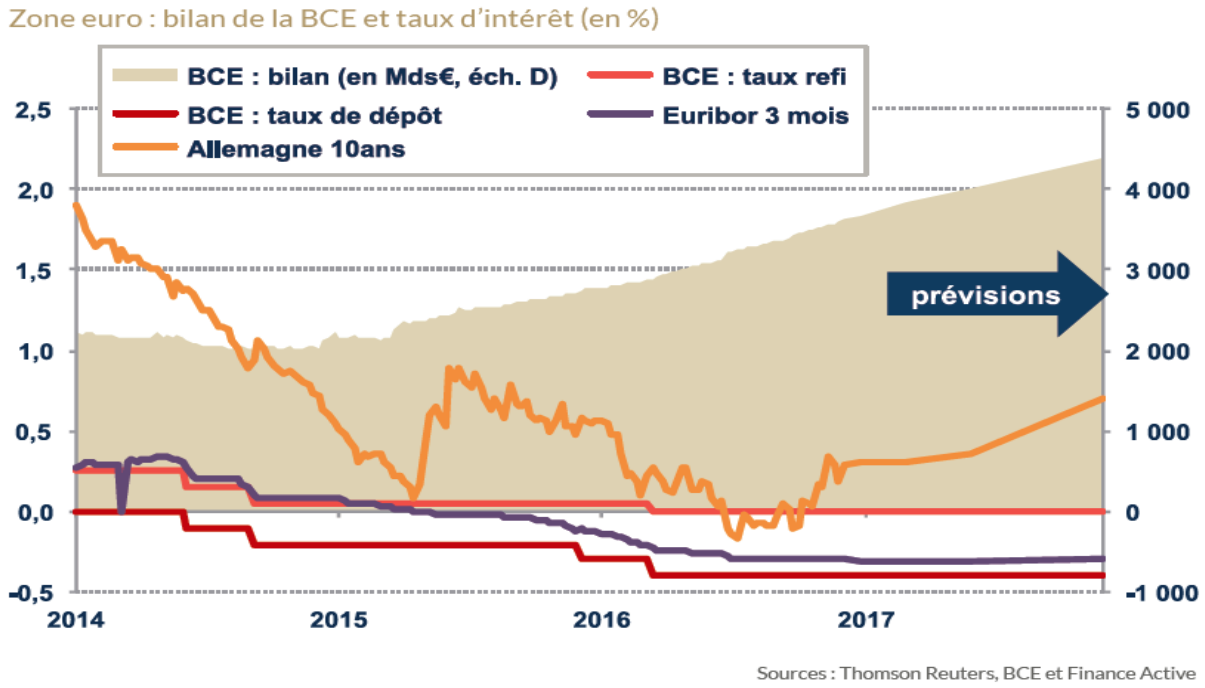

Type	Capital restant dû	% d'exposition	Taux moyen (ExEx, Annuel)
Fixe	24 048 612,90 €	42,57%	2,91%
Variable	22 305 009,31 €	39,48%	0,17%
Livret A	9 888 834,12 €	17,50%	1,42%
Barrière	255 303,91 €	0,45%	5,83%
Ensemble des risques	**56 497 760,24 €**	**100,00%**	**1,58%**

La structure de dette de la ville au 31/12/2016 comporte toujours une part importante de taux variables (39,5%) mais sa part de taux fixes s'est beaucoup renforcée pour atteindre 42,6 % à fin 2016 contre 34 % à fin 2015.

La ville bénéficie grâce à cette stratégie pleinement du contexte de taux bas pour réduire au maximum ses frais financiers sur un encours qui reste important en volume.

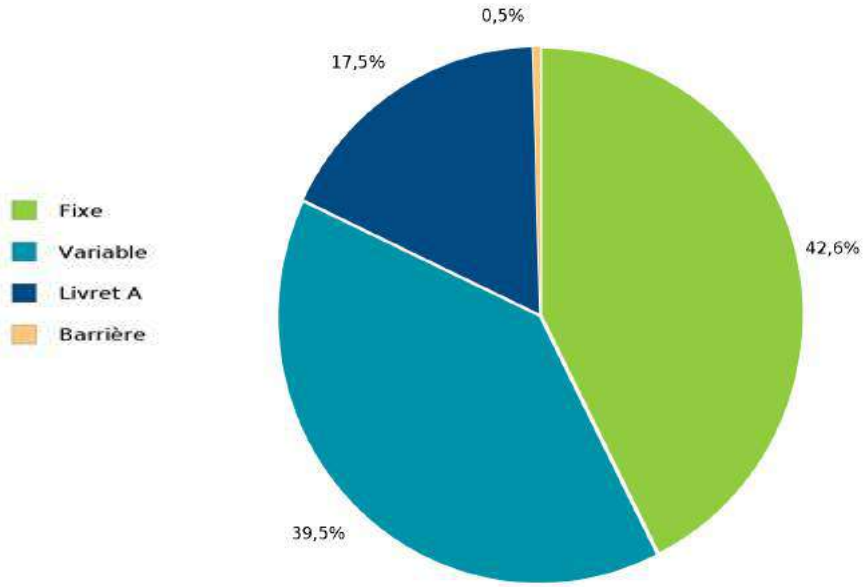

Depuis 2014, la part de taux variables a diminué en passant de 51,2% à 47,6% fin 2015 puis 39.5 % fin 2016 suite à des opérations de fixation de taux visant à baisser l'exposition de l'encours à une éventuelle remontée des taux courts. Ces opérations n'ont pas pour autant eu pour effet d'augmenter le taux moyen payé puisque celui-ci a poursuivi sa baisse pour atteindre 1,58 % en 2016 contre 1,68% en 2015.

L'annuité de la dette et le capital restant dû

L'annuité de la dette

Comme le montre le graphique ci-dessous, le profil d'annuité de l'encours indique une forte baisse de l'annuité à partir de 2018 ce qui devrait permettre un desserrement de la contrainte budgétaire à cet horizon.

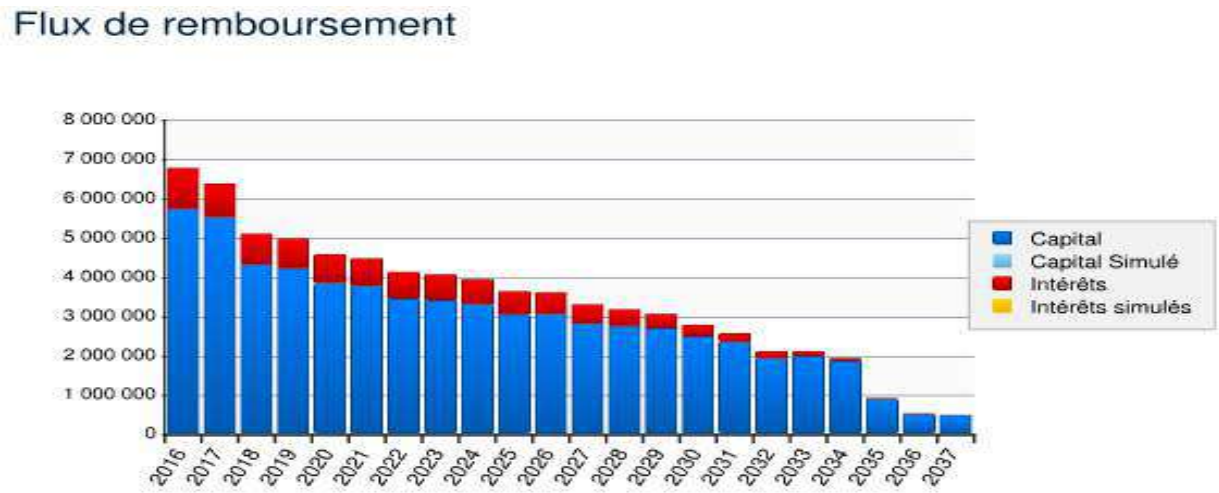

Le profil d'extinction de la dette

CRD : capital restant dû hors nouveaux emprunts sur 2017

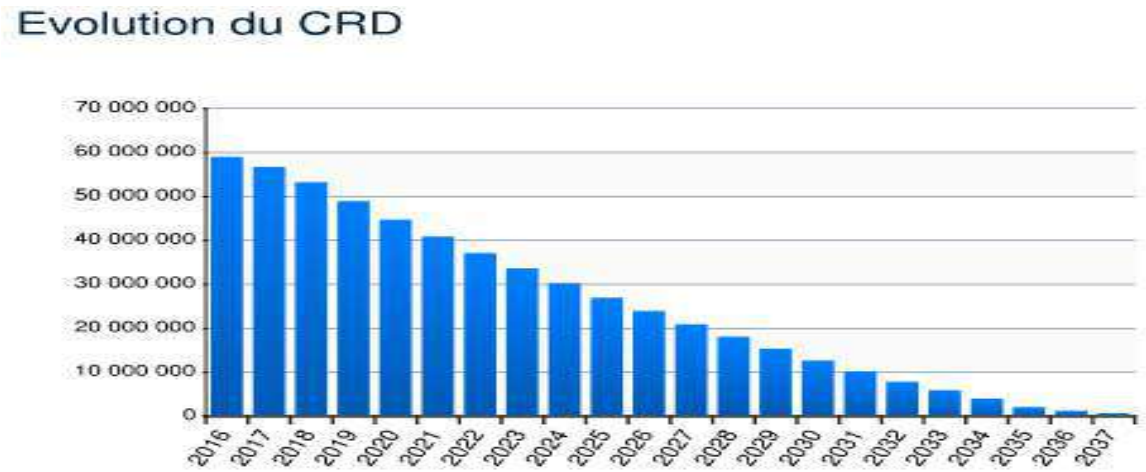

Les partenaires bancaires

Au 31/12/2016, la répartition par prêteur montre une grande diversité de prêteurs dans l'encours de la ville. Toutefois ces dernières années, les banques continuant à accompagner la ville ont été la CDC et la caisse d'épargne (5 M€ d'encours au 31/12/2016 compris dans la part autres prêteurs).

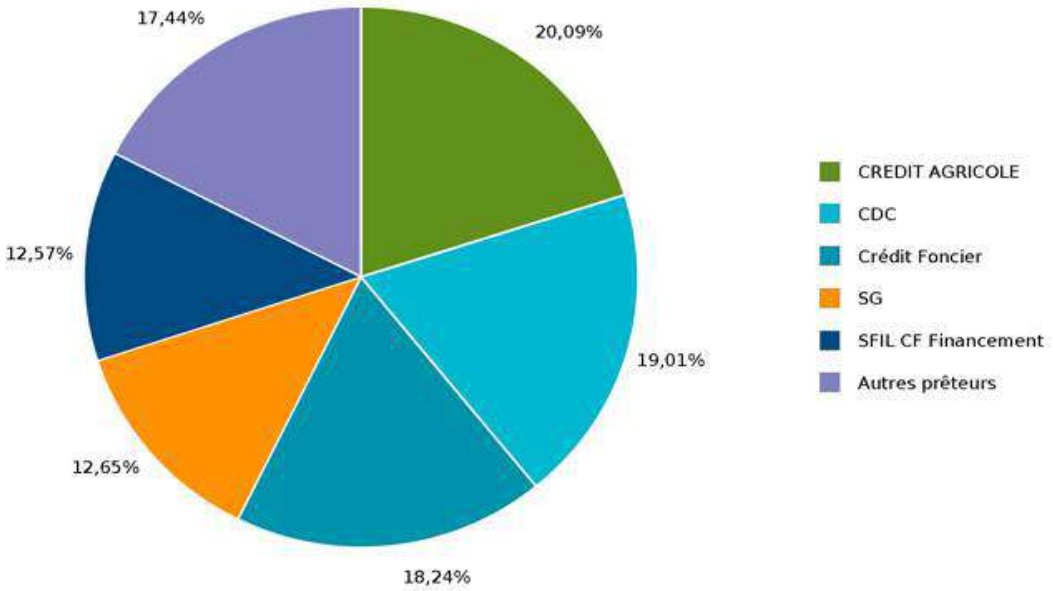

Les orientations 2017

Le contexte macroéconomique devrait permettre un maintien de taux d'intérêt très bas ce qui permet de réduire au maximum la part des frais financiers dans l'équilibre de la section de fonctionnement en les maintenant pour 2017 à 925 000 euros contre 1 050 000 euros en 2016.

En 2017, la ville bénéficiera pour la troisième année du mécanisme de remboursement de sa dette voirie par la métro à hauteur de 1 045 068 euros en investissement et 152 098 euros en fonctionnement. Stratégiquement, il est indispensable de consacrer à minima l'intégralité du capital remboursé par la métropole au désendettement de la commune. **Aussi, l'emprunt d'équilibre nécessaire pour le BP 2017 est d'environ 3 millions d'euros afin de permettre un désendettement à hauteur 2,7M€.**

A ce jour, 2 000 000 euros sont déjà contractualisés auprès de la Caisse d'épargne et 1 000 000 € peut être mobilisé sur un emprunt revolving.

La classification des risques

Destinée à favoriser une meilleure compréhension des produits proposés aux collectivités, la classification Gissler permet de les ranger selon une matrice à double entrée : le chiffre (de 1 à 5) traduit la complexité de l'indice servant au calcul des intérêts de l'emprunt et la lettre (de A à E) exprime le degré de complexité de la formule de calcul des intérêts.

Indices sous-jacents			Structures	
1	Indices zone euro		A	Échange de taux fixe contre taux variable ou inversement. Échange de taux structuré contre taux variable ou taux fixe (sens unique) Taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel)
2	Indices inflation française ou inflation zone euro ou écart entre ces indices		B	Barrière simple Pas d'effet de levier
3	Écarts d'indices zone euro		C	Option d'échange (swaption)
4	Indices hors zone euro Écart d'indices dont l'un est un indice hors zone euro		D	Multiplicateur jusqu'à 3 Multiplicateur jusqu'à 5 capé
5	Écart d'indices hors zone euro		E	Multiplicateur jusqu'à 5
6	Autres indices		F	Autres types de structures

Matrice des risques charte Gissler

Selon cette classification, 99,54% de l'encours de dette de la Ville est positionné « Sans risque » (A1), un produit à taux fixe à barrière simple représentant 0,46% de l'encours est positionné en risque mineur (B1) et prend fin le 1er décembre 2017.

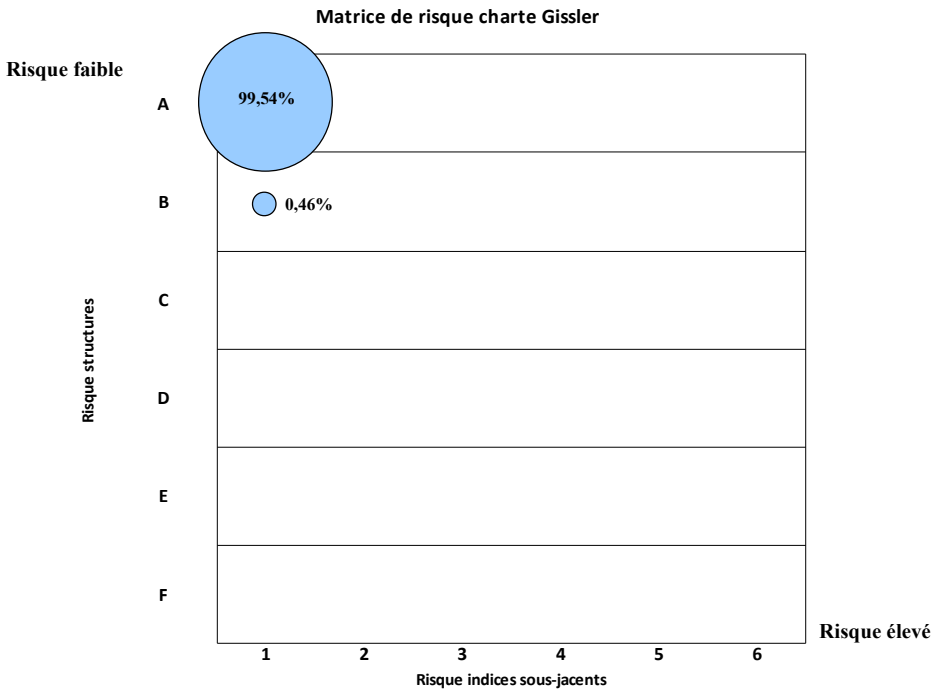

6 LES ENGAGEMENTS HORS BILAN

En 2017, les engagements hors bilan s'élèvent à 22,7 millions d'euros et se détaillent comme suit :

- le stock de terrains en vue d'opérations d'aménagements de zones porté par l'Établissement public foncier local du Dauphiné (EPFL-D) pour un montant estimé à 11,7 millions d'euros ;
- les garanties d'emprunt liées aux investissements des opérateurs sociaux pour environ 11 millions d'euros ;

année d'origine	nature de l'engagement	organisme bénéficiaire	durée en années	dette en capital à l'origine	dette en capital 01/01/2017	annuité versée au cours de l'exercice
2006	Signature d'une convention de portage avec l'Établissement Public Foncier local du Dauphiné (EPFL-D) en vue de l'acquisition d'une maison située 4 rue de Provence (Anselme/Zaza) – Cadastre AI 120 – Surface 988 m2	EPFL-D	10 + 5	265 000	328 900	0
2007	Signature d'une convention de portage avec l'Établissement Public Foncier local du Dauphiné (EPFL-D) en vue de l'acquisition d'un bâtiment commercial situé 13 rue du Tremblay SCI Rondeau Libération (Aquilus) – Cadastre BE 40 – Surface 1 003 m2	EPFL-D	10 en cours de prolongation	427 000	553 735	0
2012	Signature d'une convention de portage avec l'Établissement Public Foncier local du Dauphiné (EPFL-D) en vue de l'acquisition d'un bâtiment d'activité situé 6 impasse de Lorraine SCIER – Les entreprises réunies (opération Artélia) – Cadastre AH 5 – Surface 1 514 m2	EPFL-D	6	420 000	138 805	91 612 4/5
2009	Signature d'une convention de portage avec l'Établissement Public Foncier local du Dauphiné (EPFL-D) en vue de l'acquisition d'un bâtiment industriel et appartement situé 3 avenue des FTPF – Ravetto – Cadastre AI 18 – Surface 5 453 m2	EPFL-D	10	1 250 000	1 575 760	0
2009	Signature d'une convention de portage avec l'Établissement Public Foncier local du Dauphiné (EPFL-D) en vue de l'acquisition d'un bâtiment industriel situé 1 avenue des FTPF – Grosso – Cadastre AI 16 – AI 109 – Surface 3 499 m2	EPFL-D	10	564 120	668 713	0
2009	Signature d'une convention de portage avec l'Établissement Public Foncier local du Dauphiné (EPFL-D) en vue de l'acquisition d'une maison située 5 rue Emile Zola - Mme Dal Carobbo – Cadastre BE 36 – Surface 263 m2	EPFL-D	10	240 000	312 041	0
2009	Signature d'une convention de portage avec l'Établissement Public Foncier local du Dauphiné (EPFL-D) en vue de l'acquisition d'une maison située 7 rue Emile Zola – Consorts Dal Carobbo – Cadastre BE 37 – Surface 270 m2	EPFL-D	10	320 000	383 040	0
2009	Signature d'une convention de portage avec l'Établissement Public Foncier local du Dauphiné (EPFL-D) en vue de l'acquisition d'un immeuble d'habitation insalubre et commerce situés 1,3, rue Emile Zola - SCI DP – Cadastre BE 35 – Surface 930 m2	EPFL-D	10	230 000	346 734	0
2012	Signature d'une convention de portage avec l'Établissement Public Foncier local du Dauphiné (EPFL-D) en vue de l'acquisition d'une villa EDF située 21 avenue Paul Vaillant Couturier – Cadastre AY 331 – Surface 1 556 m2	EPFL-D	8	206 800	261 600	0
2014	Signature d'une convention de portage avec l'Établissement Public Foncier local du Dauphiné (EPFL-D) en vue de l'acquisition d'un portage foncier VILLE/SIERG	EPFL-D	6	2 202 260	2 411 122	0
2011	Signature d'une convention de portage avec l'Établissement Public Foncier local du Dauphiné (EPFL-D) en vue de l'acquisition d'un bâtiment artisanal SCI du Tremblay (REDA) situé 1 rue du 19 mars 1962 – Cadastre BE 33 – Surface 1 087 m2	EPFL-D	10	325 000	400 030	0
2012	Signature d'une convention de portage avec l'Établissement Public Foncier local du Dauphiné (EPFL-D) en vue de l'acquisition d'une maison Fantini située 8 rue Eugène Pottier – Cadastre BE 38 – Surface 270 m2	EPFL-D	10	110 000	146 496	0
2013	Signature d'une convention de portage avec l'Établissement Public Foncier local du Dauphiné (EPFL-D) en vue de l'acquisition d'une maison Molinatti située 54 avenue de la République - Cadastre AR 331 – 332 – Surface 547 m2	EPFL-D	10	143 000	184 916	0
2014	Signature d'une convention de portage avec l'Établissement Public Foncier local du Dauphiné (EPFL-D) en vue de l'acquisition d'un bâtiment industriel secteur Grange Sud SCI CEFY situé 3 rue du Jura – Cadastre AI 110 – Surface 2 500 m2	EPFL-D	10	665 000	734 320	0
2015	Signature d'une convention de portage avec l'Établissement Public Foncier local du Dauphiné (EPFL-D) en vue de l'acquisition d'un bâtiment à usage de bureaux 3 rue Missak Manouchian. Cadastre AL 225 – Surface 791 m²	EPFL-D	10	420 000	441 220	
2016	Signature d'une convention de portage avec l'Établissement Public Foncier local du Dauphiné (EPFL-D) en vue de l'acquisition d'un bâtiment à usage d'activité (stockage et bureaux) actuellement sous bail commercial au profit de la société DSV, 1 rue du Jura. Cadastre AI 13-14-15-96 – surface 4.000 m²	EPFL-D	10	2 800 000	2 828 320	
		TOTAUX		**10 588 180**	**11 715 752**	**91 612**

7 – LE BUDGET DU CENTRE VILLE

En 2017, le budget annexe du centre ville est consacré exclusivement à l'aménagement de l'îlot 27 de la Zac Centre 2.

Les dépenses d'aménagement étant couvertes par la vente de charges foncières, il n'est pas prévu de recettes de subvention de la ville.

Les dépenses de fonctionnement s'élèvent globalement à 725 000 €.

Elles concernent les études et les travaux de viabilisation de l'îlot 27 pour 68 000 € et la couverture du pipeline SPMR pour 27 000 €. Les autres dépenses sont des mouvements d'ordre équilibrés en dépenses et en recettes.

Les recettes de fonctionnement s'élèvent à 725 000 €.

Elles concernent une vente de charges foncières sur l'Îlot 27 pour 600 000 € et une participation pour la couverture de la conduite SPMR pour 15 000 €. Les autres recettes sont des mouvements d'ordre équilibrés en dépenses et en recettes.

La section d'investissement en dépenses reprend le résultat déficitaire de l'exercice 2016 pour 260 260 €, des travaux sur les infrastructures primaires pour 259 740 €, une ligne avance pour 213 000 € et des mouvements d'ordre équilibrés en dépenses et en recettes sur les variations de stocks. En recettes, une ligne remboursement d'avance pour 213 000 € et des mouvements d'ordre équilibrés en dépenses et en recettes sur les variations de stocks sont inscrits.

Budget annexe du Centre Ville

FONCTIONNEMENT

DEPENSES		RECETTES	
	BP 2017		BP 2017
Études et Travaux viabilisation de l'îlot 27	68 000	Charges foncières Îlot 27	600 000
Couverture conduite SPMR	27 000	Participation pour couverture conduite SPMR	15 000
Mouvements d'ordre à l'intérieur de la section de fonctionnement	15 000	Mouvements d'ordre à l'intérieur de la section de fonctionnement	15 000
Mouvements d'ordre de section à section	615 000	Mouvements d'ordre de section à section	95 000
TOTAL DEPENSES REELLES	**725 000**	**TOTAL RECETTES REELLES**	**725 000**

INVESTISSEMENT

DEPENSES		RECETTES	
	BP 2017		BP 2017
Mouvements d'ordre de section à section	95 000	Mouvements d'ordre de section à section	615 000
Travaux sur infrastructures primaires	259 740		
Reprise du résultat N-1	260 260		
Avances	213 000	Remboursement avances	213 000
TOTAL DEPENSES REELLES	**828 000**	**TOTAL RECETTES REELLES**	**828 000**

8 - ANNEXES

Répartition des subventions aux associations

Gestionnaires	Associations	BP 2017
A40 - PERSONNEL	COMITE SOCIAL LOCAL	90 583
		90 583
A50 – POLICE MUNICIPALE	SYNDICAT DES COMMERCANTS NON SEDENTAIRES	900
		900
C05 - ENVIRONNEMENT	ASSOC./DEVELP.TRANSPORTS EN COMMUN (ADTC)	175
C05 - ENVIRONNEMENT	FRAPNA	900
C05 - ENVIRONNEMENT	LPO	1 000
C05 - ENVIRONNEMENT	SPA	175
		2 250
E00 - VIE ASSOCIATIVE	ANACR (Echirolles / Eybens)	346
E00 - VIE ASSOCIATIVE	ARAC	319
E00 - VIE ASSOCIATIVE	ASS.CULTURELLE FRANCO MAROCAINE	310
E00 - VIE ASSOCIATIVE	VIEUX VILLAGE-BEAUTE DE LA TERRE (EXPO)	866
E00 - VIE ASSOCIATIVE	ECHIROLLES SOLIDARITE PALESTINE	346
E00 - VIE ASSOCIATIVE	FESTIVITE DES ASSOCIATIONS	22 000
E00 - VIE ASSOCIATIVE	FNACA	657
E00 - VIE ASSOCIATIVE	FNACA – Comité de liaison	100
E00 - VIE ASSOCIATIVE	ANACR (Festival film résistance)	821
E00 - VIE ASSOCIATIVE	MAISON DES RAPATRIES EN ISERE	346
E00 - VIE ASSOCIATIVE	FIH FONDS INITIATIVE HABITANTS (ENVELOPPE)	5 000
E00 - VIE ASSOCIATIVE	MARCHE DE NOEL - ASSOC VIEUX VILLAGE	29 000
E00 - VIE ASSOCIATIVE	ENVELOPPE AIDE EXCEPTIONNELLE AUX ASSOCIATIONS	2 269
E00 - VIE ASSOCIATIVE	CONSEIL CITOYEN VILLAGE SUD	250
E00 - VIE ASSOCIATIVE	CONSEIL CITOYEN ESSARTS-SURIEUX	250
E00 - VIE ASSOCIATIVE	CONSEIL CITOYEN LUIRE-VISCOSE	250
E00 - VIE ASSOCIATIVE	AMICALE CNL DES LOCATAIRES LE FLOREAL	274
E00 - VIE ASSOCIATIVE	ASSOC HABITANTS BAYARD	319
E00 - VIE ASSOCIATIVE	ASSOC LES GRANGES (Gazette)	638
E00 - VIE ASSOCIATIVE	ASSOC VIEUX VILLAGE ECHIROLLES	274
E00 - VIE ASSOCIATIVE	PREVENTION ROUTIERE	500
E00 - VIE ASSOCIATIVE	AMICALE DES CEDRES	150
E00 - VIE ASSOCIATIVE	ASSOC CNL HLM P.SEMARD	365
E00 - VIE ASSOCIATIVE	ASSOC HABITANTS QUARTIER JEAN JAURES	255
E00 - VIE ASSOCIATIVE	ASSOC HABITANTS DE LA COMMANDERIE	274
E00 - VIE ASSOCIATIVE	ASSOC HABITANTS DES GRANGES	383
E00 - VIE ASSOCIATIVE	ASSOC LE BOURG NEUF	255
E00 - VIE ASSOCIATIVE	ESPACE FLEURI	383
E00 - VIE ASSOCIATIVE	AMICALE CNL KIMBERLEY	150
E00 - VIE ASSOCIATIVE	ASSOCIATION AU COEUR DU CENTRE	150
E00 - VIE ASSOCIATIVE	RELATIONS INTERNATIONALES (Enveloppe)	15 000
		82 500

Gestionnaires	Associations	BP 2017
F00 - CULTURE	ACDE - LA CHORALE D'ECHIROLLES	1 130
F00 - CULTURE	AM'ARTISTES EN SOIE	330
F00 - CULTURE	ASSOCIATION "CHORALE DE L'AMITIE"	1 200
F00 - CULTURE	FANFARE MUNICIPALE L'ECHO D'ECHIROLLES	2 460
F00 - CULTURE	FANFARE L'ECHO D'ECHIROLLES (CONVENTION SIM J WIENER)	9 870
F00 - CULTURE	LES ATELIERS DE LA DANSE (EX LE ZEBRE ET LA LICORNE)	2 180
F00 - CULTURE	ASS POUR UN ORGUE A ECHIROLLES	750
F00 - CULTURE	CULTURE DU COEUR ISERE	380
F00 - CULTURE	KALEIDOSCOPE	3 529
F00 - CULTURE	REGARTS	1 880
F00 - CULTURE	FAIT D'EAU ET DE BULLES (Théatre)	380
F00 - CULTURE	ASSOCIATION MECANIC DANSE STYLE (HIP HOP)	500
F00 - CULTURE	PASTEL EN DAUPHINE	240
F00 - CULTURE	AVALANCHE DANCE	240
F00 - CULTURE	NEO	240
F00 - CULTURE	TRIDIMENSIONNEL	240
F00 - CULTURE	AFMD (Mémoire de la Déportation)	1 600
F00 - CULTURE	KALEIDOSCOPE	3 300
F00 - CULTURE	COMPAGNIE ARCOSM	4 500
F00 - CULTURE	RESIDENCE THIERRY GOUTTENEGRE	4 500
		39 449
G00 - SPORTS	AIKIKAI	220
G00 - SPORTS	AGRES DU VENT	870
G00 - SPORTS	ALE ATHLETISME	3 880
G00 - SPORTS	ALE BADMINTON	1 820
G00 - SPORTS	ALE BASKET (TEL)	7 930
G00 - SPORTS	ECHIROLLES BOXE	7 520
G00 - SPORTS	ALE CLUB DE GLACE	4 460
G00 - SPORTS	ALE CYCLOTOURISME	1 160
G00 - SPORTS	ALE DANSE IDEALE	1 770
G00 - SPORTS	ALE ECHECS	580
G00 - SPORTS	ALE ESCALADE	1 750
G00 - SPORTS	ALE GOLF	460
G00 - SPORTS	ALE GYMNASTIQUE	5 690
G00 - SPORTS	ALE HANDISPORT	1 990
G00 - SPORTS	ALE PETANQUE	1 600
G00 - SPORTS	ALE RUGBY	11 000
G00 - SPORTS	ALE SPORT ADAPTE	2 110
G00 - SPORTS	ALE SPRINT CLUB	1 410
G00 - SPORTS	TENNIS CLUB ECHIROLLES	15 040
G00 - SPORTS	AL ECHIROLLES EYBENS TENNIS DE TABLE	23 770
G00 - SPORTS	ALE TRIATHLON	1 550
G00 - SPORTS	ALE VOLLEY	1 940
G00 - SPORTS	AS SURIEUX	730

Gestionnaires	Associations	BP 2017
G00 - SPORTS	AS SURIEUX Foot ball	8 800
G00 - SPORTS	ASSOC.SPORT. LEP THOMAS EDISON	610
G00 - SPORTS	ASSOC.SPORT. COLLEGE PICASSO	610
G00 - SPORTS	ASSOC.SPORTIVE COLLEGE JEAN VILAR	610
G00 - SPORTS	ASSOC.SPORTIVE COLLEGE LOUIS LUMIERE	610
G00 - SPORTS	CLUB BOULISTE D'ECHIROLLES/12H BOULES et CHALLENGE DI	570
G00 - SPORTS	ENVELOPPE NON AFFECTEE	288 030
G00 - SPORTS	FOOT BALL CLUB ECHIROLLES	55 780
G00 - SPORTS	FUTSAL CLUB PICASSO	18 820
G00 - SPORTS	HAND BALL POLE SUD ECHIROLLES EYBENS	26 680
G00 - SPORTS	JUDO AGGLOMERATION ECHIROLLES	8 730
G00 - SPORTS	KARATE CLUB D'ECHIROLLES	530
G00 - SPORTS	MONTAGNE EVASION	510
G00 - SPORTS	NAUTIC CLUB ALP 38	18 430
G00 - SPORTS	NAVIS PETANQUE ECHIROLLES	440
G00 - SPORTS	OSE - Frais Communs	11 160
G00 - SPORTS	OSE - Fête du sport	840
G00 - SPORTS	SECT.VERCORS ECHIROLLES EDUC.PHYS.& GYM VOLONTAIRE	2 590
G00 - SPORTS	SPORT10 - 10 Kms d'Echirolles	3 300
G00 - SPORTS	TAEKWONDO FIGHT ECHIROLLES	530
G00 - SPORTS	VIE ET PARTAGE	4 000
G00 - SPORTS	WATER POLO	3 630
G00 - SPORTS	OSE - Personnel mis à disposition	50 000
G00 - SPORTS	ALE CLUB DE GLACE (patinoire)	16 280
G00 - SPORTS	SPORT DANS LA VILLE	20 000
G00 - SPORTS	OSE_EMPLOIS AVENIR	7560
G00 - SPORTS	SUBVENTION_EMPLOIS AVENIR_NON AFFECTEES	21 468
		670 368
I00 - JEUNESSE	MJC DESNOS (dont Carnaval)	136 635
I00 - JEUNESSE	CENTRE DE LOISIRS JEUNESSE	1 000
I00 - JEUNESSE	EMPLOIS AVENIR	2 900
I00 – JEUNESSE	Soutien association jeunesse « AAAMI » - Projets jeunes	5 000
I00 – JEUNESSE	Soutien association jeunesse « AAAMI » - Bibliothèque vivante	1 000
I00 – JEUNESSE	AGIL	15 122
I00 – JEUNESSE	MJC DESNOS-Contrat enfance jeunesse séjours	9 000
I00 – JEUNESSE	MJC DESNOS-POSTE DE LA DIRECTRICE	61 900
I00 – PRÉVENTION	AREPI	2 000
I00 – PRÉVENTION	FUTSALL	1 700
I00 – PRÉVENTION	SIAAJ	1 500
		237 757

Gestionnaires	Associations	BP 2017
K00 – ÉDUCATION	JEUNESSE AU PLEIN AIR	725
K00 – ÉDUCATION	D.D.E.N	150
K00 – ÉDUCATION	APASE (DRE)	14 500
K00 – ÉDUCATION	MAT CACHIN	1 644
K00 – ÉDUCATION	MAT DELAUNE	1 596
K00 – ÉDUCATION	MAT DOLTO	880
K00 – ÉDUCATION	MAT JOLIOT CURIE	1 002
K00 – ÉDUCATION	MAT.D.CASANOVA	1 064
K00 – ÉDUCATION	MAT.E.TRIOLET	912
K00 – ÉDUCATION	MAT.J.JAURES	1 065
K00 – ÉDUCATION	MAT.JEAN MOULIN B	880
K00 – ÉDUCATION	MAT.JP MARAT A	2 178
K00 – ÉDUCATION	MAT.LANGEVIN 1	668
K00 – ÉDUCATION	MAT.LANGEVIN 2	668
K00 – ÉDUCATION	MAT.V.COUTURIER	729
K00 – ÉDUCATION	ELEM CACHIN	4 172
K00 – ÉDUCATION	ELEM DELAUNE	2 786
K00 – ÉDUCATION	ELEM DOLTO	1 386
K00 – ÉDUCATION	ELEM J.JAURES	1 918
K00 – ÉDUCATION	ELEM JEAN MOULIN	1 830
K00 – ÉDUCATION	ELEM JOLIOT CURIE	2 013
K00 – ÉDUCATION	ELEM MARAT	4 446
K00 – ÉDUCATION	ELEM P.LANGEVIN	2 772
K00 – ÉDUCATION	ELEM V. COUTURIER	1 370
K00 – ÉDUCATION	ELEM M. DAVID	3 337
K00 – ÉDUCATION	CES 2 J.VILAR (foyer socio-éduc)COOP.SCOL.	300
K00 – ÉDUCATION	CES J.VILAR SEGPA	300
K00 – ÉDUCATION	FOYER SOCIO EDUC.LYCEE T EDISON	700
K00 – ÉDUCATION	FOYER SOCIO EDUCATIF CES LOUIS LUMIERE	300
K00 – ÉDUCATION	FOYER SOCIO ÉDUCATIF DU CES 3 P.PICASSO	300
		56 591
L00 - AIDE SOCIALE	RÉGIE DE SERVICE ECHIROLLOISE – PROPULSE	6 630
L00 - AIDE SOCIALE	PROPULSE_RÉGIE DE QUARTIER_EMPLOIS AVENIR	2 930
L00 - AIDE SOCIALE	ASSOCIATION RÉSIDENTS MAPAD	2 140
		11 700
L00 – HABITAT	CONFÉDÉRATION NATIONALE DU LOGEMENT	21 000
L00 – HABITAT	CLCV	3 000
		24 000
	TOTAL DES SUBVENTIONS AU TISSU ASSOCIATIF	***1 216 098***